



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 8 NOVEMBRE 2021

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Virginie MERGOIL, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : M. Jean-Pierre PLAGNARD (qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN) et M. Jean-Baptiste Gardes (qui a donné pouvoir à Mme Adeline GUILLEMAIN).

Est arrivé en cours de séance : M. Sébastien DULERMO (pouvoir donné à Mme Delphine BÜRKLI et arrivée à 20h05).

Est partie en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (départ à 20h41 et pouvoir donné à Mme Lorraine GAY).

Madame la Maire ouvre la séance et rappelle que, depuis cette deuxième mandature, le règlement intérieur a été modifié pour organiser des séances de pré-conseil afin de permettre une meilleure association et une meilleure participation des habitants à la vie citoyenne.

Pour mémoire, l'article 25 du règlement intérieur du conseil stipule que la séance du Conseil du 9^e arrondissement peut être précédée d'une séance dite de pré-conseil de 30 minutes maximum, afin de permettre aux représentants d'associations, aux bureaux de conseils de quartiers, aux membres du Conseil municipal des enfants ou à tout habitant et habitante du 9^e arrondissement de Paris de poser des questions, de faire des propositions sur tous sujets concernant l'arrondissement.

Ces questions ou ces propositions doivent être adressées par voie postale ou par voie électronique à l'attention de Madame la Maire jusqu'à 7 jours francs avant la prochaine séance. Les questions ayant trait à des problématiques individuelles qui ne concernent pas l'intérêt général, ne sont pas traitées pendant les séances de pré-conseil mais en dehors du conseil et une réponse est apportée par écrit.

Les questions doivent avoir un caractère local, en lien direct avec les compétences du conseil d'arrondissement ou du Conseil de Paris. En séance, l'auteur ou les auteurs de la question qui sont présents dans la salle procèdent à la lecture de leur question. La réponse est apportée ensuite par le représentant de l'exécutif municipal du 9^e. L'auteur de la question dispose évidemment d'un droit de réponse et d'un droit de réplique.

Aucun quorum n'est requis au cours de cette séance de pré-conseil et il n'est procédé à aucun vote, mais ces débats figurent au procès-verbal de la séance, comme le reste du conseil, afin de permettre la meilleure information de tous.

Ce soir, deux questions sont à l'ordre du jour. Il est prévu 15 minutes par question.

Une première question relative au plan de circulation autour des rues d'Amsterdam et de Clichy est portée par Mme Corinne BERNARDIN MAGNON, M. Philippe BREGI, M. José COSIALLS, M. Joël MORNET, Mme Valérie PECHEUR et M. Romain PREVOST qui a été désigné par le collectif pour poser la question au nom des différents habitants qui ont souhaité porter cette question à l'ordre du jour du pré-conseil. C'est M. Sébastien DULERMO, premier adjoint qui répondra à la question.

M. Romain PREVOST remercie Madame la Maire et les élus pour avoir organisé cette initiative remarquable et les félicite pour leur engagement. La question est importante et porte sur un sujet à porter à la connaissance des élus, c'est tout le plan de circulation de la rue d'Amsterdam qui a été chamboulé récemment.

On est sorti du premier confinement et on a eu la surprise d'avoir la rue d'Amsterdam complètement bloquée. C'était une rue très passante qui allait jusqu'à la gare Saint-Lazare. M. Romain PREVOST précise qu'il habite rue de Liège, qu'il est chef d'entreprise et qu'il a eu la chance de voir que sa problématique était partagée par de nombreux habitants du quartier, c'est-à-dire que la rue d'Amsterdam qui était très passante, qui descend de la place de Clichy, est bloquée à la hauteur du métro Liège, donc rue de Liège, et que, globalement, tout le flux significatif qui descendait de la place de Clichy, rue d'Amsterdam, dérive maintenant sur des petites rues de quartier : rue de Liège, rue Moncey, rue Blanche.

Aujourd'hui, on se trouve avec un flux de voitures et de camions qui est totalement inadapté à la taille de ces rues. Il pense qu'il y a beaucoup de solutions alternatives car cela entraîne des nuisances de pollution, des nuisances sonores et des risques pour les usagers, les personnes âgées et les enfants en particulier.

Par ailleurs, une personne se plaignait qu'il n'y ait plus le bus rue d'Amsterdam qui desservait auparavant la gare Saint-Lazare.

Il y a un certain nombre de sujets, dont la rue de Clichy, montante et très passante, car un sens interdit est maintenant remis en place à hauteur des grands magasins, rue de Mogador qui pourrait limiter le trafic.

Le collectif des citoyens qui posent cette question, est plutôt positif et plutôt pour la diminution de la circulation à Paris mais il ne faut pas que ce soit au détriment de la vie locale et faire dériver des flux sur des axes plus grands, initialement prévus sur des rues qui ne sont pas adaptées à la circulation.

Madame la Maire confirme que la problématique est bien connue et que le plan de circulation doit répondre à une stratégie globale de l'ensemble du quartier et au-delà.

M. Joël MORNET se présente, il est membre du conseil de quartier et président de l'association Mosaïques 9. Il ajoute que la situation du bas de la rue Blanche est extrêmement critique et même dangereuse. Il y a une caserne de pompiers qui a travaillé longtemps aux Galeries Lafayette, c'est elle qui est attendue le plus rapidement en cas d'attentat dans les grands magasins.

Il n'est pas possible pour les véhicules de pompiers de sortir pendant au moins une heure - une heure et demie le matin et en fin d'après-midi. Il est impossible de sortir sans être bloqué par une circulation qu'on ne peut dégager alors que dix minutes ou un quart d'heure de retard sur une intervention des pompiers dans, par exemple une situation, d'attentat dans les grands magasins, est extrêmement lourd de conséquences.

Il y a aussi une école primaire, un groupe scolaire. Des enfants très jeunes arrivent en poussette avec leur maman. Les motos n'ayant pas la possibilité de passer en même temps que les gros véhicules dans la rue Blanche empruntent le trottoir.

Enfin, il y a eu dans le bas de la rue Blanche, il y a plusieurs années, un sens interdit qui empêchait de remonter jusqu'au début de la rue Jean-Baptiste Pigalle. Si on se situe au sud de Paris, on arrive par la Trinité et pour aller au parking de la rue Jean-Baptiste Pigalle, il faut prendre la rue de Clichy, remonter jusqu'à la rue Moncey, tourner à droite, arriver dans la rue Blanche, redescendre la rue Blanche, passer devant la caserne de pompiers, passer devant l'école et tourner à gauche pour prendre enfin la rue Jean-Baptiste Pigalle. Ce cumul de flux est assez considérable. Le bas de la rue Blanche avec les trottoirs élargis et un sens unique est plus agréable et évite deux flux de véhicules.

Madame la Maire déclare assumer complètement cet aménagement de la rue Blanche qu'elle a voulu pour le quartier. Mais pour le bas de la rue Blanche, c'était aussi une volonté de sécuriser les groupes scolaires. Pour le parking de la rue Jean-Baptiste Pigalle, cela demande effectivement un cheminement mais pour le bas de la rue Blanche, le fait d'avoir élargi les trottoirs présente plus d'effets positifs.

M. Joël MORNET ne critique pas cette décision-là mais l'accumulation de situations. Quand cette décision a été prise par Madame la Maire, elle n'a été contestée par personne.

Madame la Maire explique que ce problème doit répondre à un plan de circulation général, au-delà des frontières du 9^e et à une stratégie globale, à part quelques aménagements faits ici ou là, qui ne correspondent pas à une cohérence.

M. Joël MORNET note qu'un flux arrive de très loin, du 8^e arrondissement, par la rue de Lisbonne, rue de Madrid, rue de Liège, rue Moncey et rue La Bruyère, qui double peut-être le boulevard Haussmann dans l'autre sens. Effectivement, il s'agit d'un projet très global à envisager.

M. PREVOST évoque une solution facile pour limiter les nuisances qui consisterait à fermer la rue d'Amsterdam. Aujourd'hui, ce n'est pas un sens interdit et il y a encore des voitures qui peuvent passer et descendre rue de Liège.

Madame la Maire objecte que c'est un passage de bus mais M. PREVOST répond qu'un sens interdit réservé aux bus ou aux riverains permettrait aussi de désengorger les rues de Liège, rue Moncey et rue Blanche qui cumulent les différents points évoqués. Il remercie Madame la Maire de son attention et d'être à l'écoute des citoyens.

Madame la Maire remercie M. PREVOST et M. MORNET d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour du pré-conseil, ces problématiques sont l'objet de l'attention des élus. Elle passe la parole à son premier adjoint, M. Sébastien DULERMO pour la réponse.

M. Sébastien DULERMO confirme que c'est un vaste sujet sur lequel les élus travaillent depuis plusieurs années. Sur ce secteur un peu plus élargi de la rue Notre-Dame de Lorette jusqu'à l'ouest de l'arrondissement, on mène plusieurs réflexions et notamment une réflexion autour de l'aménagement de la rue de Clichy et de la rue de Mogador. On a remis en place un sens interdit sur le bas de la rue de Mogador entre le boulevard Haussmann et la rue de Provence pour essayer d'avoir moins de trafic sur la rue de Clichy qu'il est prévu de réaménager l'année prochaine.

La rue d'Amsterdam est réservée aux cyclistes sur une partie de son aménagement, au nord jusqu'à la rue de Liège, mais l'effet est un flux de véhicules qui arrive sur la rue de Liège et se déverse sur la rue Moncey, puis sur la rue Blanche, pour continuer la descente. Avant de passer rue d'Amsterdam, on doit maintenant passer soit rue de Saint-Pétersbourg soit rue Blanche.

Les flux qui viennent de l'ouest de Paris ont plutôt tendance à prendre la rue de Saint-Pétersbourg en amont, ce qui réduit le trafic sur la rue Blanche qui se déverse sur la rue de Saint-Pétersbourg. On a demandé la pérennisation de cet aménagement puisque l'aménagement de la rue d'Amsterdam va être pérennisé, peut-être pas de cette façon-là, mais il va y avoir une suite. Il convient d'étudier d'autres aménagements dans le secteur et notamment une inversion du sens de circulation de la rue Moncey parce que les gens empruntent la rue d'Amsterdam pour ensuite emprunter la rue de Liège et emprunter la rue Moncey et ensuite la rue Blanche. C'est un itinéraire malin mais si on a une inversion de sens de la rue Moncey, il n'y aura plus de véhicules qui se déverseront dans la rue de Liège puis dans la rue Moncey puis dans la rue Blanche. Cela fait partie d'une des hypothèses de réflexion.

Concernant la circulation des bus, on a aujourd'hui quatre lignes de bus qui passent sur la rue de Saint-Pétersbourg mais plus de ligne de bus qui dessert la gare Saint-Lazare à l'angle des rues de Londres et de la place de Budapest.

Dans les ateliers avec la Mairie de Paris et la Mairie du 8^e arrondissement, il est demandé que la gare Saint-Lazare soit de nouveau desservie du côté est et du côté du 9^e au niveau de la place de Budapest, parce qu'aujourd'hui, toutes les personnes qui veulent prendre le train gare Saint-Lazare et qui y vont en bus, n'ont plus d'arrêt.

Dans la pérennisation, ce qui est envisagé, c'est non pas de remettre les bus sur l'ensemble de la rue d'Amsterdam mais de les faire passer sur une partie de la rue de Saint-Pétersbourg et reprendre la rue de Londres pour les faire reprendre la rue d'Amsterdam à la fin du trajet, et donc desservir au plus près la gare telle que c'était avant. Cette hypothèse est en cours de réflexion.

Ce sont vraiment deux sujets : d'une part le trafic, pour ne pas qu'il soit déversé dans les petites rues telles que la rue de Liège ou la rue Moncey et d'autre part, pour que les bus puissent desservir au mieux la gare Saint-Lazare comme auparavant. Que la rue d'Amsterdam reste telle qu'elle est ou même qu'on aille plus loin, fait partie des options avancées avec une option de vélorue annoncée sur la rue d'Amsterdam. La vélorue est une rue vraiment réservée aux piétons et aux cyclistes, plutôt aménagée sur les territoires nord de l'Europe, en Belgique et au Pays-Bas. En France, cela existe aussi mais il n'y en a pas à Paris. Elle deviendrait peut-être la première vélorue de la capitale.

Voilà toutes les réflexions en cours sur ce secteur. On a aussi un souhait d'aménager un certain nombre de rues dans le secteur qui va de la place de l'Opéra jusqu'à la place de Clichy. C'est une démarche qui s'appelle « Embellir Paris » pour laquelle on a un certain budget concentré sur un secteur pour un temps déterminé.

Sur ce secteur, les habitants et les conseillers de quartier ont pu faire des propositions librement via une plateforme. Ces propositions ont été analysées par les différents services et ont été soumises à la Mairie. Un état des lieux va être remis à la population avec une réunion publique avant la fin de l'année qui va déterminer un certain nombre d'aménagements sur le secteur, qui sera traité en priorité lors de la mandature.

Madame la Maire informe que pour ce qui concerne Mogador et Clichy, on a déjà eu des réunions publiques pendant la première mandature et des travaux, qui n'ont pas pu aller jusqu'à leur terme avant 2020, sont prioritaires pour les élus sur l'année 2021-2022 avec quelques mois de retard dus à la situation épidémique. La rue de Clichy est un axe absolument structurant que les élus souhaitent traiter le plus rapidement possible après les concertations tenues pendant le premier mandat et le travail d'études commencé sur la rue de Clichy et la rue d'Amsterdam. Cela doit être pris en compte au niveau du transit afin d'éviter le plus possible que des flux de voiture aillent sur une topographie de quartier qui ne permet pas d'avoir 8 000, 9 000, 10 000 véhicules par jour. Ce n'est pas possible. On étouffe. Donc il faut vraiment travailler en cohérence sur un plan de circulation beaucoup plus global.

M. Sébastien DULERMO ajoute qu'un plan de circulation global ne veut pas dire qu'il faut que ce soit les voisins qui accueillent les véhicules qui passent aujourd'hui dans le 9^e. Mais il s'avère que les arrondissements voisins, que sont les 8^e et le 17^e arrondissement, ont des boulevards beaucoup plus larges que ceux du 9^e et permettent d'accueillir ce type de flux.

C'est pour cela aussi que dans le réaménagement de la rue de Clichy, l'interdiction au niveau de la rue de Mogador est là pour essayer de renvoyer les véhicules plus vers la rue de Rome et en tout cas un peu plus à l'ouest, afin de permettre à ces véhicules de rejoindre l'ouest de Paris et le périphérique sans passer par la rue de Clichy tel qu'ils le font aujourd'hui.

Madame la Maire rappelle, pour ce qui concerne les cars de tourisme, qu'elle souhaitait qu'en préalable de tous les aménagements sur le quartier, les cars de tourisme passent sur les grands axes structurants : boulevard Haussmann, rue de Rome, et ne passent plus sur les rues de Mogador et de Clichy, par exemple. Mais ce ne sont pas les cars de tourisme mais des cars hybrides RATP - cars de tourisme. C'est tout le problème.

M. Sébastien DULERMO indique que Mme Delphine BÜRKLI a demandé au Préfet d'interdire les cars de tourisme à cause du trafic vers les Galeries Lafayette. À l'époque, le sens de circulation a été inversé sur la rue de la Chaussée-d'Antin et la rue de Mogador. Pourquoi ? Clairement pour que les cars de tourisme descendent la rue Blanche, aillent directement Chaussée d'Antin, puissent déposer les touristes au niveau des Galeries Lafayette, repartent sur la rue de Mogador et remontent sur la rue de Clichy.

On n'a plus ce trafic de transit puisqu'avec l'aide des Galeries Lafayette et sous l'impulsion de Mme Delphine BÜRKLI, on a réussi à avoir un magasin Tax Free dédié aux touristes sur le boulevard Haussmann. Avec la crise du Covid, on n'a plus le trafic de touristes venus du continent sud-asiatique mais on avait déjà réduit le trafic de bus de tourisme avant la crise du Covid.

Il y a ensuite les bus touristiques auxquels Madame la Maire fait allusion, ceux qui sont liés à la visite de Paris. Ceux là empruntent encore la rue de Clichy. On a eu une réunion avec Île-de-France Mobilités il y a 15 jours sur ce sujet et on a bien indiqué que lors du réaménagement de la rue de Clichy, on ne souhaitait plus voir les bus de tourisme emprunter la rue de Clichy, tout comme le Roissybus qui emprunte aussi la rue de Clichy. Il est souhaité que le Roissybus passe sur un autre axe qui permet d'accueillir ce type de véhicule mais pas sur la rue de Clichy.

Ce sont des réflexions qui sont longues à mener, il y a beaucoup d'interlocuteurs autour de la table, mais on ne souhaite pas que ce type de véhicule continue à emprunter cet axe. C'est bien le sens de la réflexion menée pour que toutes les parties se mettent d'accord avant le réaménagement de cette rue.

Sur la rue Blanche, c'est un peu le même principe. Des voies côté ouest permettent d'accueillir le trafic mais par la rue Blanche ou plutôt la rue de Saint-Pétersbourg. Si tout est bouché, les gens essaient de prendre une autre destination et on constate sur la rue Blanche une augmentation du trafic par rapport à il y a quelques mois. On a demandé aux services des comptages qui permettent d'objectiver ces ressentis. Il faut avoir des chiffres. Des comptages vont être réalisés pour voir l'évolution sur la rue Blanche par rapport à 2-3 ans pour regarder comment on pourrait faire pour essayer de réduire encore un peu plus le trafic sur la rue Blanche. Dans l'immédiat on ne peut pas faire de proposition mais les chiffres permettront d'objectiver.

Madame la Maire propose de poursuivre ces échanges le 24 novembre à 18h30 au cours d'une réunion publique organisée spécifiquement sur ce quartier. On aura plus qu'un quart d'heure, on aura le temps nécessaire d'une soirée pour échanger et recueillir toutes les propositions.

Madame la Maire annonce la deuxième question à l'ordre du jour du pré-conseil, relative aux nuisances induites par les terrasses dites estivales. Elle a reçu beaucoup de questions sur ce sujet. Ce sujet est important et c'est une préoccupation éminemment importante. Elle a reçu les questions de Mme Catherine CONSTANT GRISOLET, Mme Isabelle COULET-SEGHIR, Mme Magali DESTENAY, Mme Fabienne DROUT, Mme Sandra GARCIA, M. Jean-Pierre HUGONNET, M. Jean-Claude SANTIER, Mme Sophie VARILLON et M. Didier VINCENT.

M. Didier VINCENT et Mme Sophie VARILLON ont été désignés au nom de toutes ces personnes pour porter la question et c'est Mme Adeline GUILLEMAIN, adjointe en charge des questions de sécurité qui répondra à l'interpellation.

M. Didier VINCENT indique qu'il va parler des terrasses éphémères, estivales maintenant. Le 9^e arrondissement est particulièrement concerné puisque, d'après le site de Paris Open Data, le 9^e est le deuxième arrondissement, après le 11^e, avec presque 600 demandes de terrasses éphémères ou simplement estivales.

La question veut essayer de préparer ce qui va se passer à partir du mois d'avril, en fonction des mauvaises expériences de l'été dernier. Les principaux sujets sont les nuisances sonores et l'occupation de l'espace public au détriment des piétons et en faveur des terrasses.

La première question qui ne touche pas uniquement le 9^e et qui est très importante, concerne le règlement des étalages et des terrasses qui n'a pas été voté par le Conseil de Paris. La question de sa valeur juridique se pose, notamment si certains riverains voulaient contester devant la justice les décisions prises soit par la Mairie d'arrondissement, soit par la Mairie de Paris. M. Didier VINCENT demande si on peut lui dire quel est le statut juridique de ce règlement des terrasses.

Ensuite, il demande si l'on peut lui dire quelle va être la politique de la Mairie d'arrondissement quand elle va traiter ces demandes. Il est paru dans la presse certains éléments qui disaient que la Mairie ne serait pas favorable aux terrasses permanentes. Donc est-ce qu'on pourrait savoir quelles sont ses intentions en la matière, en précisant quelles sont ses responsabilités ? Il a lu dans *le Parisien* que l'adjointe au commerce avait dit que les avis des conseils d'arrondissement seraient suivis. Est-ce qu'on pourrait lui en dire un petit peu plus ?

Et enfin, il voudrait savoir quels sont les moyens alloués à la Mairie d'arrondissement pour contrôler et éventuellement prendre les décisions pour faire respecter ces contrôles vis-à-vis des gens qui installent des terrasses en infraction.

Mme Sophie VARILLON fait partie d'un collectif de riverains qui s'occupent de la rue Victor Massé et de la rue Frochot. Elle habite place Gabriel Kaspereit au-dessus d'un certain nombre d'établissements.

Entre une occupation 2020 et les terrasses éphémères 2021, les terrasses estivales accaparaient n'importe quel petit bout de trottoir. Pas un bout de rue, pas une place, pas une placette qui ne soit pas envahie par les tables. Elle a déjà été reçue par Mme GUILLEMAIN à ce sujet.

Ces débordements sont intolérables et de plus, les terrasses estivales ont initié une espèce de ruée vers l'or. Les établissements poussaient comme des champignons avec des bars qui démarrent leur activité à 17h, qui ne s'arrêtent jamais à 22h, comme le stipule le règlement, mais plutôt à 2h, 3h, 4h, 5h, 6h du matin. Aujourd'hui, l'association d'environ une dizaine d'immeubles, que représente Mme Sophie VARILLON, constate que les riverains sont fatigués par deux fois six mois épuisants.

En tant que collectif, on est épuisé par le manque de sommeil, par les nuisances mais aussi parce qu'on a l'impression qu'il y a un manque de transparence. On ne sait pas très bien. On va voir la Mairie du 9^e puis non c'est la mairie centrale. On va voir la Préfecture, non c'est le commissariat. On a un peu l'impression que tout ça évolue dans un flou et on ne sait pas à quelle sauce on va être mangé. Et il faut éviter la guérilla urbaine qui est en train de se dessiner pour le printemps prochain. On a déjà pu voir des gens qui balançaient des œufs, de la farine, des couches sales, du lait, des bouteilles.

Elle pense que la Mairie est là aussi pour réconcilier les riverains et les restaurateurs, on n'a plus vraiment aujourd'hui le choix. Sa question est : que compte faire la mairie centrale ou la Mairie du 9^e pour attribuer des autorisations l'année prochaine à des terrasses qui ont systématiquement enfreint la loi, le règlement des étalages des terrasses, les RET, en 2021 ? Et surtout, comment elles pourraient associer les riverains à ces demandes d'autorisation ?

Madame la Maire constate aussi que cette situation est totalement intenable et ingérable depuis 2 ans. Ce qui devait arriver arriva. Elle a été la seule maire d'arrondissement à réagir lorsqu'un mois avant les élections municipales, a été annoncé le laisser-faire et le laisser-aller.

La Maire du 9^e a dit explicitement dans *le Parisien* que pour vivre ensemble, il fallait des règles et que la Ville de Paris, une collectivité, doit savoir gérer, réguler ses flux, les contrôler. Quand on a un bout de papier comme déclaration a priori et aucun contrôle a posteriori, ça donne la situation qu'on a vécue depuis 2 ans et que les riverains ont subie. C'est inacceptable.

Madame la Maire a communiqué publiquement sur un certain nombre de prises de position sur ce sujet. La grande majorité des restaurateurs respectent leur environnement mais certaines personnalités sont là juste pour faire du profit et d'ailleurs ne font pas de cuisine ou ne connaissent pas les arts de la table. Ils sont là pour faire de la bière, des tapas et pour nuire aux autres. On s'est retrouvé dans une situation inacceptable.

Madame la Maire se déclare absolument désolée de ce qui est arrivé aux riverains et souhaite qu'à partir du 31 mars 2022, les choses soient extrêmement claires et que tous ceux qui se sont mal tenus pendant ces deux dernières années soient sanctionnés comme cela a été demandé pendant des mois et des mois à la Ville de Paris. Une police municipale, qui finalement n'existe pas encore, avec des agents de la DPSP, avait ordre de ne pas verbaliser ces personnes. Elle a donné un avis défavorable et espère que Mme POLSKI, adjointe de Mme HIDALGO, suivra l'avis de la Mairie d'arrondissement.

Elle affirme que l'avis du maire d'arrondissement sera de dire non à tous ceux qui ont été des contrevenants et qui ont perturbé un certain nombre de riverains pendant ces deux dernières années.

À M. Didier VINCENT qui demande si la liste sera communiquée, Madame la Maire indique qu'elle a donné les notes à l'ensemble des services concernés.

Mme Adeline GUILLEMAIN répond aux trois questions. Pour rappel, les débuts ont été chaotiques parce qu'il y avait un flou juridique autour de la charte d'engagement que devaient respecter les commerçants. Elle s'est transformée après des phases de concertation par un règlement des étalages et des terrasses, qui lui-même n'a jamais été appliqué puisque qu'une phase de tolérance s'est répétée. Les phases de tolérance ont été repoussées. Face à cette situation irresponsable, les élus se trouvaient pris entre les plaintes des habitants et une charte des règlements qu'on ne pouvait pas faire respecter, et la Ville de Paris n'a pas prévu la possibilité de faire déposer une terrasse qui ne respectait pas les obligations de la charte.

Finalement, le règlement existait, il était affiché, mais personne ne le respectait et très vite les commerçants l'ont bien compris, pas tous évidemment, mais certains. Le nombre de plaintes reçues de tout l'arrondissement est considérable puisque, comme cela a été dit, le 9^e est le deuxième arrondissement où il y a le plus de vie nocturne, de terrasses et d'étalages.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que Madame la Maire, pour répondre à la deuxième question sur la politique de la Mairie d'arrondissement, a depuis le début dénoncé ces irresponsabilités. La Mairie du 9^e a déposé quatre vœux en conseil d'arrondissement.

Le premier était relatif au respect de la charte et date du 21 juillet 2020. Un vœu a été formulé en septembre 2020 pour réguler et harmoniser les conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public, mettre en place un groupe de travail associant l'ensemble des acteurs. Un autre vœu a été déposé en mars 2021, avant l'entrée en vigueur théorique au 1^{er} juillet du règlement des étalages et terrasses, sur les conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture et pour demander des réunions avec les fédérations. Et enfin un vœu a été émis le 27 septembre 2021 sur l'application du règlement et pour demander son application dans les plus brefs délais. Tous ces vœux ont été rejetés par la majorité municipale de Mme HIDALGO au Conseil de Paris.

Madame la Maire observe que cela a quand même servi mais donne un sentiment d'impuissance publique déplorable. Et le commissariat indique que l'espace public, depuis la loi de 2016, c'est de la responsabilité de la Ville de Paris.

Cette pression sur la Ville de Paris a quand même permis un renforcement des mesures.

Madame la Maire rappelle qu'elle a quand même obtenu, parce qu'elle ne s'est pas laissée faire et ces vœux en attestent, que le premier adjoint à la Maire de Paris prenne un arbitrage, à savoir qu'à compter du 31 octobre, toutes les terrasses doivent être enlevées, le temps aux services d'instruire les dossiers, que la Mairie d'arrondissement donne son avis sur ces dossiers et qu'au 31 mars, les terrasses estivales reçoivent une validation de l'ensemble des services, c'est à dire de la Direction de l'urbanisme qui doit gérer le RET modifié du 1^{er} juillet, ainsi que de la DVD pour regarder l'accessibilité des trottoirs et des chaussées. En effet, il y a des endroits où on ne peut plus passer et il faut penser aux personnes handicapées, aux parents avec poussettes, aux personnes qui ont tout simplement envie de se mouvoir sur le trottoir. Il faut penser également à la DPE, la Direction de la propreté de la Ville de Paris, avec des agents de la Ville qui ne peuvent plus passer le balai dans les canalisations et les égouts. On se retrouve avec des problèmes d'assainissement et des flaques d'eau à certains endroits.

Madame la Maire demande l'avis à tous ces services en fonction des demandes qui lui sont faites. Quand des personnes n'ont pas respecté leur environnement, qu'il y a eu énormément de signalements, sa réponse est négative.

Pour toutes les autres demandes, il n'est pas question de contre-terrasse permanente pour l'instant, c'est au cas par cas et on regarde ce qu'il est possible de faire ou pas en fonction des riverains qui vivent au-dessus, en fonction de l'environnement et aussi en fonction des problèmes d'assainissement et des problèmes d'accessibilité de l'espace public.

Cela a été obtenu mais il a fallu batailler. Le premier adjoint est lui-même venu d'ailleurs sur le territoire. Madame la Maire l'a fait venir en l'informant que ce n'était pas gérable, pas possible que, quand elle donne instruction pour qu'on démonte une terrasse qui pose de graves nuisances sonores, le cabinet de Mme POLSKI appelle les mêmes fonctionnaires pour leur dire de ne pas la démonter.

Le premier adjoint, M. GREGOIRE l'a entendu et a dit des choses extrêmement claires : au 31 octobre, toutes les terrasses doivent être enlevées. La grande majorité des professionnels de la restauration ont respecté cette date du 31 octobre, on le voit dans l'arrondissement. Il n'y a pas de tolérance mais on leur laisse encore jusqu'à la fin du mois de novembre pour enlever ces terrasses. Dans certaines rues, il reste encore quelques terrasses à enlever. Elles devront être enlevées.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme que, concernant les demandes de contre-terrasses sur les livraisons par exemple et les demandes d'installation de terrasse sur le côté opposé de la chaussée, on n'a cessé de s'y opposer depuis le départ.

Aujourd'hui, quatre situations peuvent être distinguées.

La première situation concerne les commerces fermés. Si la terrasse est abandonnée à l'état d'encombrant, dans ce cas, la Direction de la propreté de la Ville de Paris peut intervenir sans autre forme de procédure et la terrasse doit être traitée comme un encombrant classique. Si un démontage est nécessaire, les agents de la propreté peuvent faire appel au marché transverse de démolition.

La deuxième situation concerne un commerce toujours ouvert avec une terrasse régulière. Le commerçant peut faire part d'un besoin d'assistance pour la déposer. Dans ce cas, la DPSP propose au commerçant l'enlèvement de sa terrasse par les services de la Ville, moyennant un remboursement d'intervention pour un coût estimé à hauteur de 1 500 euros.

Une troisième situation concerne un commerce toujours ouvert, une terrasse régulière et non exploitée que le commerçant ne semble pas vouloir démonter. Dans ce cas, c'est la Direction de l'urbanisme qui envoie un courrier à l'exploitant et lui demande de retirer sa terrasse dans les 8 jours. Au-delà de ce délai, si le commerçant n'a pas réagi, la terrasse est considérée comme un déchet et le 9^e jour, la DPSP peut verbaliser l'exploitant et enlever la terrasse.

Le dernier cas s'applique à une terrasse qui n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation ou qui a été refusée, qui est toujours exploitée et que le commerçant n'a pas l'intention de déposer. Dans ce cas, la Direction de l'urbanisme adresse un courrier au commerçant qui constate le manquement persistant à ses obligations et le met en demeure de déposer son installation. Ce courrier précise les sanctions encourues, la possibilité d'une amende administrative d'un montant de 500 euros pour occupation sans droit ni titre sur la voie publique. Dix jours plus tard, si le manquement persiste, les équipes de propreté peuvent procéder à l'enlèvement de la terrasse. Par ailleurs, l'amende finale, pouvant aller jusqu'à 500 euros, sera notifiée par la DPSP avec une transmission au Bureau de contrôle de légalité de la Préfecture. C'est ce que Madame la Maire demandait depuis le début qui est en train d'être appliqué. On a donc un peu d'espoir sur le fait que la situation soit différente au 1^{er} avril prochain.

La Mairie du 9^e s'est basée sur les signalements des riverains. Tout a été transmis au commissariat central, aux équipes de la DPSP et aux autres équipes de la Ville. On demande aux forces de l'ordre une attention particulière pour les établissements concernés, de multiplier les contrôles et en particulier le soir pour tout autre type de nuisance qui pourrait persister. On organise régulièrement des réunions de médiation entre les plaignants et les gérants d'établissement, avec le commissariat et la DPSP, afin de pousser tous les débits de boisson à se conformer à nouveau à leurs obligations et adopter des mesures de réduction du bruit.

Madame la Maire juge que cette médiation est fondamentale. Dans la majorité des cas, on arrive à dialoguer avec l'exploitant de bar ou de restaurant, mais la médiation a des limites. Il faut passer au contrôle et à la sanction.

Mme Adeline GUILLEMAIN conclut que toutes les autorisations de terrasses estivales restent délivrées à titre temporaire et peuvent ne pas être renouvelées en cas de nuisances répétées.

On aura bientôt une police municipale et a priori la DPSP ne sera plus contrainte de partager tous ces effectifs entre différents arrondissements. Les horaires de travail des agents parisiens seront étendus pour qu'il y ait plus de personnes dédiées au contrôle de la fermeture des terrasses estivales à 22 h.

À M. Didier VINCENT qui demande si la Mairie a eu connaissance de privés ou de copropriétés qui auraient porté plainte en référé contre certaines terrasses, Madame la Maire répond qu'elle se permettra de donner les coordonnées de personnes, en particulier de collectifs qui l'ont fait.

C'est un sujet qui reste une priorité du quotidien et d'anticipation pour que le 31 mars on ne se retrouve pas dans la situation subie et vécue ces deux dernières années, où par exemple, Madame la Maire avait informé M. David BELLARD, adjoint en charge de la voirie, qu'elle n'avait pas pu mener à bien des travaux de zone 30 dans le quartier Blanche-Trinité, parce qu'un certain nombre d'établissements refusaient de démonter leurs terrasses, qui en plus posaient problème alors que M. David BELLARD était également intéressé à la mise en place de la zone 30.

Un travail de pression a été mené. On a obtenu des arbitrages favorables du premier adjoint à la Maire de Paris pour arriver à mettre un cadre et pour concilier. Il ne s'agit pas de rentrer dans une guerre civile mais de concilier la nécessaire tranquillité et la qualité de vie des riverains, et les conditions de développement des activités d'un Paris festif. On veut juste que chacun puisse vivre ensemble mais il y a une limite à ne pas dépasser, il faut arriver à ce que tout le monde vive en bonne intelligence.

Madame la Maire remercie Mme VARILLON, M. Didier VINCENT et M. Romain PREVOST d'avoir attiré l'attention des élus sur ces deux sujets importants.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.128 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR est désigné comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2021.

DÉLIBÉRATION 09.2021.129 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 27 SEPTEMBRE 2021.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021 est approuvé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire donne les résultats du budget participatif, en précisant que 2 600 habitants sont venus voter dans ce cadre et remercie toutes et tous pour leur participation.

À l'issue de ce dépouillement, les deux projets lauréats qui seront mis en œuvre en 2022 sont la restauration de la chapelle des Âmes de l'église Notre-Dame de Lorette pour un montant de 810 000 euros et, bonne nouvelle pour les enfants et les écoles maternelles élémentaires de l'arrondissement, l'installation dans chaque classe de tableaux numériques interactifs pour un budget de 400 000 euros.

Elle fait un point sur l'indemnisation après le drame de la rue de Trévise. Les élus travaillent actuellement à la rédaction d'un accord-cadre. La délibération devrait être présentée au Conseil de Paris de la semaine prochaine. Ce sont des délais très courts puisque l'accord-cadre n'est pas encore validé, mais, au Conseil de Paris, il convient de donner autorisation à la Ville de Paris et à la Maire de Paris de signer un accord-cadre. Deux comités locaux d'aide aux victimes se sont organisés ces dernières semaines, dont l'un vendredi dernier en préfecture de région. Madame la Maire veut remercier l'ensemble des services de l'État qui aident, facilitent et accompagnent la mise en place de cet accord-cadre en réunissant l'ensemble des parties concernées par ce drame. Concernant l'indispensable indemnisation et l'indispensable reconstruction du quartier, elle a tenu, il y a 10 jours, une réunion avec l'ensemble des services techniques, les syndics et les architectes, sur la reconstruction du quartier puisque l'ensemble des scellés judiciaires ont été levés. La rue de Trévise est désormais à nouveau entièrement accessible aux piétons puisque le trottoir face au 3-7 rue de Trévise a été ouvert. On aura un calendrier de la part de la DVD de la Ville de Paris le 23 novembre, un calendrier précis du passage des concessionnaires et des travaux en régie que la Ville de Paris doit mettre en œuvre sur les trottoirs et sur la chaussée. Les élus espèrent tous un début de travaux pour les immeubles à compter de septembre 2022.

Autre information : la fermeture du Square Montholon pour une durée de 3 mois, pour la bonne cause puisqu'il s'agit de faire d'importants travaux de réaménagement et de rénovation pour le rendre encore plus agréable avec un nouveau revêtement de sol moins poussiéreux, plus écologique et plus durable, un nouveau massif fleuri qui prendra place au centre du square et une nouvelle palette végétale plantée côté Pierre Semard.

Un certain nombre d'équipements accompagneront cette réouverture du square Montholon avec une ludothèque pour les enfants qui sera permanente rue Rochambeau et fonctionnera les mercredis et jeudis après l'école, vendredi après l'école et samedi après-midi. C'est avec l'UDAF qu'est monté ce beau projet. Une via ferrata (un mur d'escalade) sera installée tout près du square Montholon pour le plus grand bonheur des enfants. Cela s'intègre dans la végétalisation et dans la volonté de végétaliser toujours plus le quartier, avec la végétalisation de la rue Rochambeau, désormais piétonne, qui interviendra à partir de 2023.

Date à retenir cette semaine, le jeudi 11 novembre à 11h30 avec la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

M. Arnaud NGATCHA veut dire un petit mot sur la séance de questions. Il trouve que c'est un exercice tout à fait salubre mais la façon dont c'est fait le dérange énormément parce que cela fait deux fois que ça arrive. Il a l'impression d'assister à une séance de communication pro-mairie qui défend son action.

Il aimerait savoir comment sont sélectionnées les questions puisque c'est l'exécutif qui les choisit. Il voudrait connaître avant les questions qui vont être posées et s'il ne veut pas entrer dans des conflits devant les habitants, il aurait aimé poser la question sur la commission de délibération des débits de boissons. Pourquoi n'a-t-elle pas été mise en œuvre ?

Madame la Maire lui répond qu'il fallait le dire devant les habitants.

M. Arnaud NGATCHA note que Madame la Maire a fait une allusion selon laquelle la Maire de Paris aurait permis tout à coup en début de pandémie à des terrasses de s'installer alors que c'était pour des raisons économiques et que ça n'avait rien à voir avec des raisons électorales. On connaît la situation des restaurateurs et des cafetiers qui demandaient tous à avoir des mesures que Madame la Maire a elle-même soutenues. Il n'était pas besoin de faire une allusion comme quoi c'était avant un premier tour des élections et qu'il y aurait eu un intérêt électoral à le faire.

Donc il veut bien participer à un exercice démocratique mais cet exercice démocratique doit être démocratique pour tout le monde, majorité et opposition.

Madame la Maire lui répond qu'il pouvait tout à fait prendre la parole. Les gens traitant des sujets et des questions sur les terrasses étaient nombreux. Elle a rappelé que le Premier adjoint avait donné les arbitrages qui allaient dans son sens. Mais s'il avait à prendre la parole pendant la séance de pré-conseil, s'il avait envie de répliquer à l'issue de la réponse de l'exécutif du 9^e, il pouvait le faire. S'il considère qu'il est injuste que les gens posent des questions pourtant légitimes et que les réponses étaient apportées de façon tendancieuse, il fallait le dire au moment où les gens étaient présents. On est dans un espace de liberté.

Les questions sont transmises avec l'ordre du jour du conseil dans une lettre qui rappelle les sujets qui seront abordés dans cette séance. Cette fois, c'était l'aménagement de la rue d'Amsterdam et les terrasses éphémères.

M. Alexis GOVCIYAN se déclare très étonné de la façon de procéder de M. NGATCHA car, sur le fond, les deux sujets sont des sujets partagés par l'ensemble des habitants du 9^e arrondissement. Deuxièmement, ceux qui sont là n'ont pas été choisis parce qu'ils sont connus. Ils ont été choisis parce qu'ils ont posé des questions. C'est ne pas les respecter, ne pas les considérer, que de dire qu'ils sont là pour servir une certaine communication. Il y a des limites à ne pas dépasser.

M. Alexis GOVCIYAN invite M. NGATCHA à plus de modération dans ses propos d'autant plus que les deux sujets concernent l'ensemble des habitants. Lorsqu'on prend le cas de la rue de Clichy ou de la rue d'Amsterdam, il concerne tout le monde, non seulement ceux qui habitent là, mais aussi ceux qui sont aux alentours, ceux qui passent.

Pour parler des terrasses, le fait que Madame la Maire dise que c'était un mois avant le deuxième tour de l'élection, c'était le cas, c'était le 30 mai 2020. On a accompagné cette façon de dire parce qu'on sent que les habitants sont énervés et remontés contre la Ville de Paris, c'est tous les jours comme ça. Il faut aller voir sur le terrain et discuter avec les habitants pour comprendre que c'est comme ça que les choses se passent et que c'est ce que les gens pensent à longueur de journée.

Madame la Maire indique qu'elle illustre son propos en disant qu'elle avait pris publiquement la parole sur ce sujet le 30 mai 2020, c'est factuellement un mois avant les élections municipales.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN veut souligner que la grande majorité des commerçants aujourd'hui a joué le jeu et déposé les installations. On peut saluer les commerçants, les restaurateurs et les cafetiers pour leur responsabilité citoyenne. L'exécutif restera vigilant pour faire en sorte que cette période de transition se passe le mieux possible. Elle invite tous les riverains qui le souhaitent à faire part des situations non résolues dans l'arrondissement pour qu'on puisse intervenir et faire intervenir les services le plus rapidement possible.

Autre sujet tout aussi important et d'actualité, celui de la mise en place de la police municipale parisienne. Une première promotion de 154 agents a été lancée le 18 octobre dernier. Une seconde devrait arriver en décembre prochain. À l'heure où nous parlons, ces premiers policiers municipaux n'ont toujours pas prêté serment au tribunal de Paris et ne sont donc pas encore assermentés.

Par ailleurs, malgré plusieurs demandes de Madame la Maire à M. Nicolas NORDMAN, on ne sait toujours pas quand sera officiellement créée la division de la police municipale du 9^e arrondissement, ni combien d'agents elle comptera. Dans ces conditions, les élus ont pris la décision de déposer un vœu au conseil d'arrondissement que Madame la Maire portera ensuite au Conseil de Paris afin d'obtenir des informations précises quant au calendrier prévisionnel et au nombre d'effectifs de la police municipale.

Toujours à ce sujet, elle informe que M. Alexis GOVCIYAN, a assuré la semaine dernière une sortie sur les terrains avec les premiers policiers municipaux du 9^e arrondissement, en compagnie de M. Nicolas NORDMAN et de M. Michel FELKAY.

Madame la Maire ajoute qu'elle aurait aimé que ce soit une brigade du 9^e mais ils étaient du 17^e.

Mme Adeline GUILLEMAIN poursuit en disant qu'au cours de ce parcours de tranquillité publique d'une heure, on a pu leur montrer certaines choses, verbaliser et sanctionner certains vendeurs à la sauvette devant les magasins. Les riverains ont été satisfaits de voir une police de proximité sur le terrain et attendent beaucoup de ces interventions.

Lors de la mise en place officielle de la division de police municipale du 9^e, les élus seront attentifs à ce que les effectifs soient à la hauteur et que les personnels soient en nombre suffisant dans les rues, en coopération avec les équipes de la Police nationale, pour sanctionner toutes les incivilités qui empoisonnent la vie des Parisiens.

Le mardi 26 octobre, Mme Adeline GUILLEMAIN a reçu, avec Madame la Maire, le commissaire central du 9^e pour faire un point mensuel sur les problèmes de sécurité de l'arrondissement.

Il a été décidé de mettre en place tous les 15 jours une réunion avec lui, la mairie, le commissariat et la police municipale, en présence de Mme Isabelle PACINI-DAOUD, futur cheffe de division de la police municipale.

Ces points réguliers permettront d'étudier au fur et à mesure la mise en place de cette police, les actions sur lesquelles les forces de l'ordre pourront se compléter et coopérer. On est persuadé qu'il faut une communication fluide entre les policiers municipaux d'un côté et nationaux de l'autre pour assurer une meilleure sécurité dans le 9^e arrondissement. On fera un point avec le commissaire, mensuel voire bimensuel, qui sera encore plus intéressant avec tous les acteurs autour d'une table.

Elle termine son intervention en évoquant un incident qui a eu lieu à la fin du mois d'octobre devant une discothèque « THE KEY », située 8 boulevard de la Madeleine. Deux individus sur un scooter ont ouvert le feu à 3h du matin et ont touché aux jambes le responsable de la sécurité et un client de 23 ans. La police judiciaire a été saisie de l'enquête et on espère que les coupables seront rapidement arrêtés et traduits devant la justice. Quoi qu'il en soit, ce genre de scène de fusillade en plein 9^e est totalement inadmissible et Madame la Maire a saisi le préfet de Police afin que cet établissement fasse l'objet d'une surveillance renforcée.

Madame la Maire informe que M. Jean-Baptiste GARDES ne peut pas faire le rapport sur la propreté car il a contracté le Covid et il est toujours à l'isolement. Il était bien vacciné mais malheureusement il a développé les symptômes.

Ceci est une façon de rappeler qu'il faut rester très vigilant, que la tendance épidémique est à la hausse, que la seule voie de recours pour sortir de cette situation est la vaccination, la vaccination des plus fragiles et qu'il faut appeler les personnes âgées de plus de 65 ans à faire une troisième dose. Avec ce virus qui est encore présent, la seule voie pour en sortir est la vaccination.

Madame la Maire passe au point 4 avec l'adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité ».

DÉLIBÉRATION 09.2021.130 (2021.SG.70) - ADOPTION DU NOUVEAU DOCUMENT-CADRE « PACTE PARISIEN DE LA PROXIMITÉ ».

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire expose que cette délibération a trait à ce que la mairie centrale avait annoncé dans un premier temps comme un grand Big Bang territorial. Aujourd'hui, ce terme a disparu tant il a été moqué et paraissait un peu prétentieux par rapport à la réalité de ce qui est soumis au vote aujourd'hui. Il reste que, sur le papier, il est très séduisant de faire des maires d'arrondissement les pilotes de l'action municipale sur leur territoire, une bonne intention de bon sens et réclamée par les Parisiens qui sont d'ailleurs les premiers à penser que c'est déjà le cas.

Les gens ne comprennent pas les responsabilités des uns et des autres mais ce qui est sûr c'est que les Parisiens vont spontanément vers leur mairie d'arrondissement, vers leur mairie de proximité, puisque le maire d'arrondissement est élu au suffrage universel direct et la crise Covid a démontré l'importance et l'utilité des maires de proximité et l'attachement des habitants à leur élu.

Le problème de cette délibération est qu'on veut bien transférer des compétences mais à moyens constants, c'est-à-dire sans moyens. Le budget 2022, on le verra dans le point suivant de l'ordre du jour, est déjà totalement stable par rapport à 2021. C'est un premier exemple et un reflet parfait de la réalité vécue aujourd'hui.

Que dit le texte ? D'abord que les directions élaborent avec le maire d'arrondissement les feuilles de route, c'est ce qui est fait depuis 2014. C'est une bonne pratique inscrite sur le papier mais déjà respectée chaque année lors des dialogues budgétaires avec chaque direction, en plus des réunions mensuelles des chefs de service qu'on appelle chefs de services déconcentrés. Les feuilles de route du 9^e pour le 9^e sont déjà connues depuis 18 mois, depuis le deuxième tour des élections municipales par le service et par l'ensemble des élus de l'exécutif.

Le texte dit que désormais les maires d'arrondissement seront associés au recrutement des responsables territoriaux, c'était déjà le cas depuis 2014. Pour la police municipale, pour la fonction de chef d'arrondissement du 9^e arrondissement, il y avait une candidature que Madame la Maire a reçue et validée comme elle le faisait depuis 2014 avec la DASCO et avec la DFPE.

La petite difficulté qu'elle rencontre avec la police municipale, c'est que sur le papier, le chef de service est une femme, sauf qu'elle n'est toujours pas désignée officiellement et elle n'a pas le droit de se présenter tant que la police municipale du 9^e n'est pas installée, c'est-à-dire début janvier. Elle n'a pas le droit de venir à une réunion avec les chefs de la DPSP 8^e/9^e/10^e et le commissaire de police. Sa supérieure hiérarchique qui s'occupe du 10^e n'a pas le temps ni le droit de venir.

Le texte dit aussi que l'on a M. Valentin DUBOIS au sein de l'effectif, un directeur général des services adjoint en charge de l'espace public qui a été présenté lors de la dernière séance. Il a beaucoup de mérite. Il a dialogué avec les différentes directions. Il s'arme de patience pour expliquer aux commerçants que s'il y a la communication de la Ville de Paris, il y a aussi les arbitrages rendus par la mairie d'arrondissement. Parfois, il s'épuise mais il a beaucoup de ressources. Par exemple, place Blanche, il y a une poubelle compactante mal fixée et pas au bon endroit. Cela fait trois semaines qu'on essaie de l'enlever. C'est à M. Valentin DUBOIS qu'incombe cette tâche.

Madame la Maire souhaite qu'il reste bien ce directeur général en charge de l'espace public, mais malgré tout son enthousiasme, il se heurte à l'inertie du règlement de voirie qui s'impose à tous les arrondissements. On trouvera les ressources aussi pour pouvoir avancer. C'est la Maire de Paris au Conseil de Paris qui a décidé d'un règlement de voirie et l'arrondissement doit faire la médiation sur ce règlement. On n'est pas d'accord sur les contre-terrasses permanentes et sur les places de livraison transformées en places payantes.

Autre annonce dans ce texte, la création d'un fond d'animation locale de 300 000 euros dont 10 000 euros pour le 9^e arrondissement dédiés à subventionner les associations à vocation sociale ou concourant à l'animation locale.

Pour les élus présents dans le premier mandat, ça s'appelait les fonds du maire. C'était le fruit de la collecte des mariages. Chaque année, cette somme était d'à peu près 15 000 - 17 000 euros qui étaient redistribués à des associations. Aujourd'hui, les fonds du maire ont été supprimés et transformés en fonds d'animation locale pour 10 000 euros. Le budget d'animation locale des arrondissements sur les ESA a légèrement été revu à la hausse, une hausse de 16 231 euros pour le 9^e. La somme n'est pas énorme, chaque euro comptera car 16 231 euros divisés par 60 000 habitants, ça fait 0,27 centime en plus pour la Marie du 9^e à allouer par habitant pour faire de l'animation locale.

Madame la Maire rentre dans le détail de la réalité d'une mairie d'arrondissement et des élus d'arrondissement pour dire les choses très factuellement et redire que sur ce sujet comme sur les autres, il faut vraiment pousser à la logique de territorialisation en créant par arrondissement des services décentralisés.

On ne peut plus avoir une circonscription des affaires scolaires à cheval entre le 8^e, le 9^e et le 10^e arrondissement. Ça vaut aussi pour la DFPE et les crèches. On subit cette rationalisation des moyens en vogue depuis ces dernières années et renforcée en 2014 dans la première mandature de Mme Anne HIDALGO en regroupant les directions de propreté, voirie et espaces verts sur plusieurs arrondissements. La situation parle d'elle-même et le résultat sur le terrain parle de lui-même : cette réforme administrative a été une erreur. Aujourd'hui, il faut avoir le courage de défaire cette organisation pour créer à moyens constants des directions par arrondissement.

Madame la Maire suggère depuis son premier mandat qu'il faut une vraie direction de l'espace public qui regroupe la DVD et la DPE, et que ce serait un gage d'efficacité d'avoir un interlocuteur et pas une succession d'interlocuteurs qui ne se parlent pas forcément entre eux. Ce serait aussi l'occasion de décentraliser, par exemple, la gestion des collèges qui, contrairement aux écoles et aux crèches, échappent aux maires d'arrondissement. C'est l'héritage de l'époque où la Ville de Paris était un département, ce qu'elle n'est plus depuis 2017. La question du droit est en réalité centrale. On parlait de la réforme du statut de Paris pour répondre à la question sur les terrasses. Cette réforme n'est malheureusement pas allée jusqu'au bout. Malheureusement parce qu'à l'époque, la Maire de Paris et le président de la République étaient de la même couleur politique, donc on aurait pu réformer plus profondément le statut de Paris. Mais 5 ans après cette réforme du statut de Paris qui a donné les pouvoirs de stationnement et de circulation, qui a regroupé les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements - tels sont les grands items de cette loi - on retourne à la case départ et on se retrouve au pied du mur parce qu'on voit bien que la situation, n'est pas satisfaisante de part et d'autre.

Ce ne sont pas 13 pages de communication qui feront une réforme en profondeur et, à un moment donné, il faudra repasser par la loi. Mais ce qui vaut à Paris vaut aussi à Marseille. Il faut revoir la loi PLM de fond en comble pour que les responsabilités des uns et des autres soient clairement établies et pour assurer un véritable service public de qualité et de proximité aux Parisiens.

Il existe un grand nombre d'incertitudes autour de cette réforme administrative qui n'est pas une réforme en profondeur puisqu'il faut une loi. Cela s'apparente donc à un guide de bonnes pratiques qu'on suit déjà et qu'on peut mener à l'avenir. Madame la Maire salue cette démarche qui montre finalement qu'il y a un réel problème de gouvernance à Paris et propose une abstention sur ce pacte de proximité.

M. Pierre MAURIN, à propos de la ville du quart d'heure, demande si on peut détailler quels sont les nouveaux services d'hyper-proximité prévus dans ce pacte de proximité.

Par ailleurs, puisqu'on parle de kiosque citoyen pour aider et guider les Parisiens, Mme Rachida DATI avait mentionné le rôle social des gardiens. Pourquoi effectivement ne pas les utiliser dans ce cadre-là ?

Madame la Maire constate qu'il y en a de moins en moins. C'est une vraie problématique.

M. Pierre MAURIN confirme qu'il en reste de moins en moins mais il en reste au moins 50 % dans les immeubles. Le groupe Changer Paris a toujours été pour une décentralisation forte. C'est une position très centriste, vers plus de décentralisation et plus de transfert de compétences. Il estime qu'il y a de la bonne volonté de la part de l'exécutif parisien mais il ne va pas assez loin.

Il penche donc pour l'abstention et son groupe fera un certain nombre d'amendements lors du prochain Conseil de Paris. Qu'en est-il d'un comité de suivi ? Qu'en est-il des clauses de revoyure ? Ce sont des sujets qu'il faut aborder, parce que, souvent, on lance des projets, mais il n'y a pas suffisamment de suivi et de contrôle.

M. MAURIN revient sur les cas des terrasses éphémères et demande pourquoi ne pas envisager une application citoyenne, une application mobile pour que les gens puissent remonter des informations.

Madame la Maire indique qu'une application existe déjà et, sur la ville du quart d'heure, répond à M. MAURIN que la réponse concerne plus les arrondissements périphériques que le 9^e arrondissement qui est un arrondissement extrêmement dense qui a de multiples opportunités. L'idée de la ville du quart d'heure c'est d'avoir à un quart d'heure de son domicile un équipement municipal, un bus, une école, une crèche ou un centre d'animation. Le 9^e a la chance d'être un arrondissement extrêmement dense qui a besoin d'être végétalisé pour mieux respirer et un flux de circulation qui soit mieux contrôlé. Mais tout est à un quart d'heure, qu'on habite rue de Bruxelles ou qu'on habite rue de Trévise. Donc, cela concerne plus les arrondissements périphériques tant il est vrai que dans certains quartiers du 20^e, du 19^e ou du 16^e, les établissements publics sont plus distants.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient sur le projet de délibération 2021.SG.70.

DÉLIBÉRATION 09.2021.131 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2022.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire annonce qu'elle est en charge de présenter l'état spécial pour 2022, exercice désormais bien connu de tous et rappelle que le contexte économique actuel oblige à la plus grande vigilance quant à la gestion des dépenses publiques et à leur limitation tout en faisant œuvre utile.

Pour chaque habitant, c'est un budget progressant seulement de 0,5 % par rapport à 2020 du seul fait du transfert de compétences dans le cadre de la réforme qui vient d'être présentée. C'est un budget avant tout responsable et sincère au sens comptable du terme.

Le budget d'arrondissement comporte trois dotations dont la plus importante est la dotation de gestion locale pour 5 041 160 euros qui comprend les crédits de fonctionnement courant des équipements municipaux inscrits à l'inventaire du 9^e. Il est à noter la quasi stabilité du BP 2022 par rapport au BP 2021 alors même que l'inventaire compte huit équipements supplémentaires.

On dénombre cinq nouveaux espaces verts urbains, un espace culturel avec l'Atelier des beaux-arts au sous-sol du centre Paris Anim' Jacques Bravo, du 14-18 rue de la Tour des Dames, le gymnase et la salle d'escalade du centre Paris Anim' Jacques Bravo qui n'étaient pas répertoriés jusqu'à présent, sans compter l'ouverture prochaine de la via ferrata annoncée en début de conseil.

Cette stabilité, si elle contraint fortement, ne reflète en aucun cas les efforts fournis pour augmenter la végétalisation de l'arrondissement tout en le dotant de nouveaux équipements. Madame la Maire ne revient pas sur la liste des équipements et des aménagements de végétalisation faits depuis 2019 et ne cite que le dernier en date, la rue du Delta qui doit se poursuivre avec la place Pigalle et la rue Milton.

Ces nouveaux espaces verts s'inscrivent dans l'objectif partagé par tous d'une ville respirable et résiliente. Cependant au-delà de l'investissement initial lié à la création de ces îlots de verdure, des crédits sont nécessaires pour leur entretien que les services de la DEVE ne peuvent pas supporter en régie.

Il faut comprendre que la volonté de végétalisation doit s'accompagner d'un effort d'entretien et que, si les espaces verts, les îlots de verdure sont bien entretenus, c'est grâce au recours de prestataires extérieurs puisque la DEVE et les services de la Ville ne peuvent pas, faute de moyens et faute d'effectifs, assurer un bon entretien de ces espaces verts.

Pour 2022, c'est une inscription de 50 429 euros complémentaires qui permettra l'entretien des nouveaux espaces verts par l'entreprise Insertion Nature Espace. Madame la Maire précise que le 9^e est le seul arrondissement parisien depuis 2015 à faire appel à ce type de marché pour assurer des missions normalement dévolues de façon externalisée à la DEVE.

Elle regrette que les demandes de crédits n'aient pas été retenues par la Ville de Paris alors que les îlots de verdure sont partagés par tous, tel l'aménagement Mogador-Clichy. Un premier aménagement provisoire a été réalisé rue de Mogador avant de procéder à l'ensemble du réaménagement du quartier.

On a installé dix pots rotomoulés sur la rue de Mogador afin d'apporter une respiration urbaine à cet espace très fréquenté. L'entretien des végétaux nouvellement plantés représente un surcoût annuel de 11 400 euros selon l'estimation de la DEVE et, à ce stade, non budgété. Madame la Maire indique qu'elle va se battre pour l'obtenir dans le cadre du budget supplémentaire 2022.

Ce n'est pas simple car il n'y a rien de pire que des végétaux non entretenus. Quand on budgète, on investit sur des végétaux et il faut penser à l'entretien alors qu'on ne nous accompagne pas sur l'entretien des végétaux.

Autre sujet sur lequel les élus ont été très volontaires, c'est Cromot du Bourg et l'espace Chalgrin dont une partie a été dévolue au Conservatoire municipal du 9^e arrondissement. Il y a beaucoup d'élèves, 1 200 élèves et ils sont vraiment à l'étroit dans le conservatoire de la rue Marguerite de Rochechouart. Madame la Maire remercie Mme Carine ROLLAND, adjointe à la Maire de Paris, d'avoir accédé à cette demande, une demande récurrente depuis des années qui est de pouvoir donner accès à ce lieu magique, géré par la RIVP, à des enfants du 9^e arrondissement pour des cours de danse dispensés aux habitants du 9^e depuis septembre 2021.

La Mairie paye pour que les enfants puissent avoir 12 heures de pratique de danse dans ce lieu, donc il faut pérenniser ce poste de dépense sur 2023 et 2024.

La seconde dotation, la dotation de l'animation locale de 457 866 euros, est destinée à la formation des habitants, à l'animation de la vie locale mais aussi à des travaux d'urgence.

La troisième dotation est la dotation d'investissement de 141 320 euros, destinée à financer certaines dépenses modérées d'investissement pour les équipements de proximité qui n'auraient pas fait l'objet d'une programmation dans le cadre des IIL et des IL. Cette dotation est également stable comme celle de l'animation locale.

Dans un souci de complète transparence devant le conseil, Madame la Maire a joint également à la délibération le tableau retraçant les choix de l'exécutif du 9^e dans le cadre des investissements d'intérêt local, les IIL, pour 2022, répartis en deux sous enveloppes : équipements et espace public.

Concernant les IIL, les investissements localisés, une conférence se tiendra concernant des équipements avec les services de la Ville de Paris. Madame la Maire ne manquera pas de communiquer lors de la prochaine séance les arbitrages rendus sur cette enveloppe mais elle peut déjà dire qu'elle a pu obtenir la restructuration totale de la crèche et de la halte-garderie Drouot, un équipement des années du début 80 qui a besoin d'une restructuration complète. Elle a obtenu également la création d'une cour oasis pour les deux écoles rue de Bruxelles : école maternelle et école élémentaire.

Pour l'instant, le montant est de 400 000 euros, somme que Madame la Maire espère porter à 500 000 euros à l'aune de ce qui se fait dans les autres arrondissements et surtout de l'expérience acquise avec la cour de la rue Blanche, cour oasis qui est une grande réussite. On y a beaucoup travaillé. Elle remercie l'ensemble des services qui ont fait une très belle réalisation et souhaite que la rue de Bruxelles soit tout autant réussie.

Il reste à l'arbitrage la rénovation des parements extérieurs de Notre-Dame de Lorette qui ont vraiment besoin d'être rénovés, 200 000 euros. Les élus portent ce sujet depuis longtemps et espèrent pouvoir obtenir satisfaction. Autre projet, le changement de toutes les fenêtres de l'école Grange Batelière alors qu'on parle beaucoup d'isolation, de climat, de COP26, car l'école est une passoire thermique. Le montant est important, 750 000 euros, mais c'est un sujet suivi depuis plusieurs années et vraiment très urgent.

La délibération 09.2021.131 est adoptée par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).

DÉLIBÉRATION 09.2021.132 (2021.DVD.95) - PLAN VÉLO. APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS 2021-2023 ET DEMANDE DES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES AUPRÈS DE LA RIF.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE indique que la présente délibération a pour objet de préciser la déclinaison triennale d'aménagements cyclables et d'autres mesures en faveur du développement vélo pour la période 2021-2023 et permettre la demande de subventions notamment auprès de la région Île-de-France.

Le Conseil de la région Île-de-France adoptait un Plan vélo régional en mai 2017 pour les cadres définis des orientations de la région en vue de développer et faciliter la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens. Dans ce cadre, un appel à projets a été fait à destination des départements d'Île-de-France qui prévoit un cofinancement sous condition. Il y a des subventions au titre des dispositifs des déplacements à vélo en Île-de-France. Cette participation financière est subordonnée notamment à la production d'un document territorial qui se décline en plan d'action sous forme d'un programme d'opérations en 3 ans, ce qui est demandé d'approuver.

Pour rappel, dès 2015, le Conseil du 9^e adoptait un plan d'amélioration de la pratique cyclable dans l'arrondissement. L'objectif était d'encourager la pratique du vélo à travers de nouveaux itinéraires plus directs mais aussi plus sécurisés tout en développant l'offre de stationnement dédié. Aujourd'hui la Mairie du 9^e a largement favorisé la pratique cyclable notamment au passage en zone 30 d'une grande partie de ses quartiers, à la création de zones de rencontres et d'aires piétonnes. Les aménagements achevés dans l'est et le centre de l'arrondissement se poursuivent en 2022 à l'ouest et dans le secteur Opéra.

La politique du vélo permet la généralisation des sas vélo aux carrefours, la création de plus de 1 000 places de stationnement, l'installation de deux stations de réparation et de gonflage et de trois stations de gonflage en libre-service.

Le 9^e est le seul arrondissement à proposer chaque année le passage d'un permis vélo dont on est tous satisfaits pour les élèves de CM2 dans la cour de la mairie.

Pour la première fois, la Mairie a organisé une bourse aux vélos dans sa cour le samedi 2 octobre dernier, en partenariat avec l'association Mieux se déplacer à bicyclette. Le succès était au rendez-vous. Il y a certainement des aménagements à prévoir, notamment pour permettre aux habitants d'échanger, d'acheter plus de vélos. Cette opération sera reconduite l'année prochaine.

Pour en revenir au fond de la délibération, il est ici précisé que le calendrier retenu de ces opérations subventionnables a été élaboré en fonction du degré de difficulté des projets et de leur avancement, notamment en termes de concertation et de procédures administratives. Pour 2022, il est inscrit dans le 9^e la pérennisation des coronapistes des rues d'Amsterdam, du Havre, de Tronchet, La Fayette, grands boulevards et l'aménagement du boulevard Haussmann.

La rue d'Amsterdam a été en partie fermée à la circulation routière par la Ville de Paris, entraînant des dysfonctionnements, on l'a déjà évoqué dans ce conseil d'arrondissement, avec des reports de circulation importants ainsi qu'une modification des itinéraires des deux lignes de bus sur la rue de Saint-Pétersbourg. Cet aménagement a suscité depuis son origine un certain nombre de remarques et surtout des désagréments de la part des riverains qui subissent des nuisances en matière de bruit et de pollution. Afin d'anticiper la pérennisation de cet aménagement, les élus ont dès l'été demandé et proposé des évolutions à la Mairie de Paris, notamment la fermeture à la circulation générale dès la place de Clichy, le retour des deux lignes de bus au plus près de la gare, le traitement particulier des abords du collège Condorcet, de la place de Budapest et du centre médical Europe, l'amélioration des circuits pour le sud de la rue et l'élargissement des trottoirs.

Ils n'ont pas eu de retour sur ces différentes demandes de la part des services de la Ville alors même qu'il avait été proposé d'organiser une réunion publique sur la présentation des aménagements. On ne peut pas, en l'état actuel, penser que cela sera fait de façon sérieuse puisque les aménagements doivent être concertés dans leur ensemble, ce qui semble particulièrement important vu les retours des riverains.

S'agissant de la rue La Fayette, les élus souhaitent la création d'une piste unidirectionnelle de la rue de la Chaussée d'Antin au boulevard de Magenta et sur les rues de Châteaudun et de Saint-Lazare afin de relier la gare de l'Est et la gare Saint-Lazare. Par conséquent, la piste unidirectionnelle, extrêmement accidentogène pour les piétons et les cyclistes aujourd'hui installée sur les trottoirs, devrait être déposée.

Dans cette optique d'apaisement et de sécurisation du flux, Madame la Maire a sollicité, dès la rentrée, M. David BELLARD, concernant le problème de synchronisation des deux feux situés carrefour Cadet - La Fayette, sujet qui revient de façon fréquente dans les échanges avec l'habitant. Les élus souhaitent au plus tôt un démarrage des travaux de sécurisation de cet axe extrêmement accidentogène.

S'agissant des grands boulevards, la Mairie du 9^e a sollicité avant l'été la réalisation d'une étude d'impact sur la circulation des bus en vue notamment d'une possible suppression de la voie réservée existante et la réassociation des bus sur la rue de Réaumur, ce qui permettrait d'envisager des aménagements plus qualitatifs. Cette proposition ne semble pas avoir été étudiée. En tout cas, les élus n'ont pas de retour à cette date et ils se permettront d'insister sur le sujet. Il paraît nécessaire que les questions de collaboration, notamment avec les autres arrondissements, puissent avancer de façon positive. Les élus n'ont pas d'information sur la nature des travaux exacts boulevard Haussmann.

Enfin, s'agissant de la suppression du trafic de transit en zone centre et la création d'une zone à trafic limité, le périmètre proposé pour la mise en place comprend le secteur Paris centre, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, ainsi que les rues situées au nord du boulevard Saint-Germain dans les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements. Les grands boulevards et le boulevard Saint-Germain seront, eux, ouverts à la circulation générale.

Cette démarche de réduction de la circulation peut présenter des reports de circulation importante dans le 9^e et notamment avoir des impacts sur les autres arrondissements limitrophes, de façon durable. Il semble nécessaire, si on partage la nécessité d'apaiser l'espace public et de réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores, d'émettre quelques réserves sur la méthode proposée. Il faut plus d'études d'impacts. C'est la raison pour laquelle les élus l'avaient précédemment formulé pour obtenir des analyses des reports des flux de circulation en amont.

Ils souhaitent savoir si la Ville aspire à ce projet dans le cadre d'un projet global d'aménagement des déplacements dans le périmètre Grand Paris avec une vocation de continuité.

La délibération proposée ici, en ce qui concerne le 9^e arrondissement, est un plan d'action intéressant avec un certain nombre de questions et de points imprécis sur lesquels les élus espèrent pouvoir continuer à travailler avec l'adjoint de la Mairie de Paris en charge de ces questions. Au regard des besoins urgents d'aménagement et de sécurisation, Mme Maud LELIÈVRE propose de voter en faveur de cette délibération et de continuer à poursuivre le travail de façon précise avec le cabinet de M. David BELLARD.

M. Guillaume COT annonce que les élus écologistes et son collègue de Paris en commun, voteront pour et avec enthousiasme cette délibération qui annonce un Plan vélo 2021-2026 qui met en œuvre un véritable changement de paradigme dans les mobilités à Paris, puisque l'idée est que d'ici 2 ou 3 ans, la majorité des déplacements dans la Ville se fasse non plus par la voiture, et plus généralement par les véhicules thermiques, mais par le vélo.

Il semble que ce plan, lorsqu'on le regarde dans le détail non seulement pour l'arrondissement mais pour l'ensemble de la Ville, constitue véritablement une avancée et un progrès assez conséquent. M. Guillaume COT se réjouit du jour où Paris sera une ville 100 % cyclable.

M. Arnaud NGATCHA annonce qu'il votera favorablement avec son collègue M. Guillaume COT, et trouve que cela va dans le bon sens. La majorité de ce Plan vélo répond aux attentes des habitants.

M. Pierre MAURIN observe que le Plan vélo 2015-2020 avait pour objectif de passer de 5 % à 15 % en 2020. Pour l'instant, on est à peu près à 5,6 %, donc on ne peut pas considérer que ce soit véritablement un succès.

Il a noté que, selon l'observatoire du Plan vélo mis en place par l'association Paris en Selle, seulement la moitié des aménagements ont été prévus. C'est aussi insuffisant et on peut constater que c'est globalement un échec.

Ensuite, quelques grands axes structurants comme Châtelet, Porte d'Orléans, boulevard Saint-Germain, au niveau de Paris global, n'ont pour l'instant pas fait l'objet d'aménagements pérennes. S'agissant des coronapistes, il n'y est pas forcément favorable parce qu'il est favorable au fait que ce soit développé, vraiment pérennisé, que ce soit plus beau et que ce ne soit pas comme cela a été fait. Il comprend que cela a pu être fait dans la précipitation mais aujourd'hui, il faut vraiment que ce soit mieux fait.

Globalement, il est annoncé 250 millions d'euros d'investissement sur 2021-2026. On peut reconnaître que ce Plan vélo est plus ambitieux que celui de la précédente mandature. Mais si on additionne les investissements faits les trois premières années, on n'est qu'à 99 millions d'euros. Donc globalement, il va falloir que les investissements suivent.

M. MAURIN indique que son groupe émet quelques réserves parce que le Plan vélo 2015-2020 a été globalement un échec et concernant le Plan vélo 2021-2026, il attend de voir pour pouvoir le voter, donc il va s'abstenir et le groupe Changer Paris proposera un certain nombre d'amendements et d'améliorations lors du prochain Conseil de Paris.

Concernant le stationnement des vélos à Paris, M. David BELLIARD annonce un changement de stratégie à propos des vélobox qu'il estime trop chers. M. MAURIN le rejoint et pense que les vélobox sont trop chers mais la Mairie de Paris a proposé de travailler plutôt avec des copropriétés.

Madame la Maire explique que c'est ce qu'elle a commencé à faire dans la première mandature mais les vélobox s'intègrent très mal dans le paysage urbain et sont effectivement chers pour cinq vélos.

M. Pierre MAURIN juge intéressante la proposition de faire une incitation pour les copropriétés et de leur donner au maximum 2 000 euros s'ils veulent installer des équivalents de box à vélo dans les copropriétés. Son groupe y est tout à fait favorable et propose même d'aller jusqu'à 4 000 euros. Cela a fait l'objet d'un vœu de M. Vincent BALADI lors du Conseil de Paris du mois de juillet.

Donc il y a des avancées positives dans ce Plan vélo mais pour l'instant il va s'abstenir.

M. Arnaud NGATCHA se réjouit d'entendre que le Plan vélo voulu par M. David BELLIARD n'est pas suffisant.

M. Guillaume COT confirme qu'il ne peut que se réjouir de l'unanimité du Conseil autour du vélo et du Plan vélo.

Mme Maud LELIÈVRE se réjouit également que finalement tout le monde partage, avec des options différentes, cet enthousiasme pour le vélo. Elle pense que les enjeux, en dehors des aménagements sur lesquels il y a un vrai engagement de la Mairie du 9^e depuis plusieurs années et sur lesquels il va falloir travailler, sont la question du stationnement et de la sécurisation.

Ce n'est pas facile d'agir copropriété par copropriété. On sait notamment que, dans un certain nombre de patrimoine historique, les gens y sont plus réticents. Il va falloir convaincre et cela va de pair avec la sécurisation pour les propriétaires de vélo.

La sécurité fait vraiment partie des axes de travail de la Mairie, avec M. Sébastien DULERMO, et elle souligne le fait que les pistes prévues de façon provisoire puissent être pérennisées avec des logiques qui intègrent bien, ce qui n'était pas le cas au moment où elles ont été aménagées, les questions de stationnement, par exemple provisoire pour les livraisons, et les traversées de carrefours qui sont assez dangereux. C'est un travail assez fin fait avec les services de la Ville.

Mme Maud LELIÈVRE pense qu'on aura besoin de l'attention de chacun pour avoir un arrondissement dans la continuité des autres, sécurisé pour les utilisateurs de vélo. Elle portera ces sujets au Conseil de Paris la semaine prochaine avec M. Alexis GOVCIYAN et Madame la Maire, pour rappeler leur engagement mais aussi la nécessité d'aller plus vite sur certains aménagements puisque les décalages d'aménagement dans un certain nombre de pistes sont dangereux dans la durée et il faut pouvoir les régler.

Madame la Maire revient au 9^e et à une initiative mise en place en 2015, qui est aujourd'hui dans le Plan vélo 2021-2023, c'est la formation des enfants à la pratique du vélo. Le permis vélo attribué après examen à tous les CM2 depuis 2015 a été mis en place avec la préfecture de Police il y a maintenant plusieurs années. Cette idée est reprise par le Plan vélo. C'était une initiative de la Mairie du 9^e.

Mme Maud LELIÈVRE ajoute que la question de la sécurité se pose avec les enfants mais aussi de façon plus large avec les adultes. On a initié un travail depuis quelques mois avec la sécurité routière pour que les écoliers du 9^e en CM2 puissent aussi en bénéficier pour améliorer globalement la pratique du vélo.

Madame la Maire évoque des interpellations rue des Martyrs concernant les vélos qui descendent « à fond de train » et la question en zone piétonne car on doit descendre de son vélo pour terminer à pied la traversée de la zone piétonne. En plus de l'exemple de la rue des Martyrs, beaucoup d'autres artères à Paris sont concernées de la même façon.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2021.DVD.95.

DÉLIBÉRATION 09.2021.133 (2021.DAE.179) - SUBVENTIONS (94 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 11 STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DONT 5 000 EUROS POUR L'ASSOCIATION TOUT AUTRE CHOSE QUI ŒUVRE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL annonce que cette délibération concerne une subvention de 5 000 euros dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Tout Autre Chose est un café social et solidaire qui propose de nombreuses activités pour les enfants, pour les familles et pour les seniors, et du soutien scolaire.

Il y a différents ateliers, il y a des coachings professionnels, c'est un panel assez important. Il y a aussi le brunch chaque dimanche en début de mois. Ils font aussi table d'hôtes. Il faut vraiment mettre en avant le soutien du gouvernement puisque dans le cadre du plan d'urgence, une subvention de 8 000 euros a été attribuée à Tout Autre Chose.

Ils devraient recevoir, en cas de vote favorable à cette délibération, pour l'exercice 2021, 31 500 euros, soit un peu plus de 3 000 euros de plus cette année. Les 3 000 euros ne sont pas devenus 5 000 euros mais l'association, qui en est très ravie, devrait percevoir cette année 3 000 euros de plus. Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette subvention de 5 000 euros pour l'économie sociale et solidaire.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.179.

DÉLIBÉRATION 09.2021.134 (2021.DASES.261) - SUBVENTIONS (994 984 EUROS) ET AVENANTS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DE MARAUDES D'INTERVENTION SOCIALE ET DE MARAUDES DOTÉES DE COMPÉTENCES INTERDISCIPLINAIRES EN DIRECTION DE PERSONNES SANS-ABRI.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL propose de faire un récapitulatif des maraudes puisque c'est la première fois qu'on aborde le sujet.

Il faut savoir que, dans le 9^e, cela ne concerne que l'intervention sociale d'Emmaüs Solidarité qui s'occupe du territoire nord et qui travaille dans le 9^e. Cette subvention, pour cette année, est de 254 892 euros et elle est reconduite à l'identique pour cette année. Il faut quand même noter qu'on a l'association Les Captifs de la Libération qui intervient aussi sur le 9^e mais qui dispose d'une maraude mixte interdisciplinaire sur la santé mentale et un volet social aux abords de la gare Saint-Lazare. On n'a pas de demande d'aide pour eux.

Qu'est-ce qu'une intervention sociale ? C'est une intervention sur la durée pour créer du lien avec les personnes rencontrées dans la rue et pour vraiment créer une vraie relation avec un travailleur social.

Ces maraudes interviennent à main nue, elles ne viennent pas avec des repas. Elles interviennent pour donner des solutions d'hébergement ou un soutien social.

On a également les maraudes d'orientation plutôt composées d'équipes mobiles du SAMU social de Paris, de la brigade d'assistance aux personnes sans abri de la Préfecture, du recueil social de la RATP et de l'unité d'assistance aux sans-abris de la Ville de Paris qu'on appelle UASA. Ces maraudes interviennent plutôt dans l'urgence suite à un signalement. La Mairie est en lien très étroit avec ces associations.

Dernièrement, des seringues ont été retrouvées lors du nettoyage d'un square. On a essayé de sensibiliser l'UASA, pour prévenir, car les gens, a priori, sont des drogués qui viennent de temps en temps. Ce ne sont pas forcément des sans abris mais on y attache de l'importance.

En complément de ces maraudes, il y a également un travail assez important dans le 9^e effectué par les maraudes bénévoles. Mme Virginie MERGOIL tient à remercier M. Denis SORLOT de la Croix Rouge française et M. Pierre Emmanuel BOILEAU de l'Ordre de Malte qui font vraiment un travail formidable puisqu'ils mettent à contribution des bénévoles, des gens qui font ça en plus de leur travail.

Il y a quand même des distributions de repas que sont la soupe de la Trinité du lundi au vendredi le midi et également les Restos du Cœur rue Joubert les lundi, mercredi et jeudi plutôt en soirée.

Mme Virginie MERGOIL veut rappeler les actions entreprises par la Mairie du 9^e depuis le début de la crise. Il a été créé plus de 600 places d'hébergement d'urgence dans des hôtels dont près de la moitié pour des femmes isolées. Cette année, on a mis en place des réunions de coordination de centres d'hébergements dans le but de faire une mise en réseau et de partager les bonnes pratiques.

La première réunion a eu lieu le 26 mars en présence de Mme BÜRKLİ mais on a déjà fait depuis, deux réunions, également avec le Centre d'action sociale pour pouvoir intervenir et bien former les travailleurs sociaux. Il faut savoir qu'également tous les trois mois, on organise avec Mme Adeline GUILLEMAIN des réunions de coordination de maraudes où on peut parler de certains cas particuliers. Les maraudes peuvent échanger sur des cas concrets et savoir comment vont les personnes. C'est très intéressant et très important parce que les gens se sentent vraiment concernés. Elle tient à remercier particulièrement Mme Yohanna ANDRIAMANISA qui coordonne les maraudes et transmet l'information dès qu'on fait un signalement. L'union fait la force.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour la subvention pour Emmaüs Solidarité de 254 892 euros.

Madame la Maire se dit heureuse que les structures ouvertes l'année dernière avec Emmaüs Solidarité et d'autres acteurs du champ social puissent durer, qu'on puisse accompagner dans la durée ces femmes avec enfant et ces hommes isolés.

M. Arnaud NGATCHA signale que la Ville les finance à hauteur de 20 % alors que ce n'est pas dans ses compétences directes. Il y aura la Nuit de la solidarité en janvier dans une situation où s'il y a eu un démarrage d'activité économique, beaucoup de gens ont décroché, sont restés sur le carreau ou, pour certains, ont rejoint la rue.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASES.261.

Madame la Maire propose de rapporter la DFPE.188 et la DFPE.204 qui concernent des subventions pour des structures d'accueil de la petite enfance dont les Globe Trotteurs, Charivari et le centre multi-accueil André Rousseau.

DÉLIBÉRATION 09.2021.135 (2021.DFPE.188) - SUBVENTIONS (5 138 707 EUROS) ET AVENANTS N° 1, N° 3, N° 4, N° 5 ET N° 6 AVEC CRESCENDO POUR SES 22 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, DONT 341 797 EUROS POUR LES GLOBE TROTTEURS ET 275 682 EUROS POUR CHARIVARI, STRUCTURES MULTI-ACCUEIL SITUÉES DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.136 (2021.DFPE.204) - SUBVENTIONS (2 439 075 EUROS), AVENANTS N° 6 AVEC LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN (8^E) POUR SES 8 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, DONT 494 192 EUROS POUR SON MULTI-ACCUEIL ANDRÉ ROUSSEAU SITUÉ DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL annonce des subventions de fonctionnement pour les Globe Trotteurs qui se trouvent rue Le Peletier et pour la crèche multi-accueil Charivari rue Fromentin : 341 797 euros pour les Globe Trotteurs, 275 682 euros pour la crèche multi-accueil Charivari, ainsi que 494 192 euros pour la crèche André Rousseau. Chacune de ces trois crèches participe aux commissions de crèche et on travaille vraiment en collaboration.

Elle invite à voter favorablement pour ces deux délibérations.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.188.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.204.

DÉLIBÉRATION 09.2021.137 (2021.DFPE.208) - SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES 108 ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES EAPE À PARIS.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.138 (2021.DFPE.216) - SUBVENTION (15 750 EUROS), AVENANT ET CONVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LA COOPÉRATION FÉMININE, LE JARDIN DES ROOS ET PARLER À D'AUTRES, POUR LA GESTION DE DEUX LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À PARIS (20^E ET 9^E).

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL expose que la première délibération sur les EAPE concerne les Petits Matins, rue de la Boule Rouge. C'est une crèche qui reçoit des enfants avec un handicap.

Souhaitant reconduire ces conventions, elle invite à voter favorablement pour autoriser la Maire de Paris à signer ces conventions.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.208.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.216.

DÉLIBÉRATION 09.2021.139 (2021.DU.114) - DÉNOMINATION PLACE LILI ET NADIA BOULANGER (9^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN explique qu'il s'agit de se prononcer sur la dénomination de la place Lili et Nadia Boulanger à la place située à l'intersection des rues Ballu et de Vintimille, conformément au plan annexé au projet de délibération DU.114.

Par arrêté préfectoral du 5 mai 1970, parce qu'à l'époque la Mairie de Paris ne pouvait statuer, cette place avait la dénomination place Lili Boulanger pour rendre hommage à cette artiste décédée en 1918 à l'âge de 24 ans. Mme Lili BOULANGER était la première femme à remporter le grand prix de Rome à seulement 19 ans avec sa cantate « Faust et Hélène ».

Aujourd'hui, avec cette délibération, il s'agit de rendre un hommage à sa sœur Nadia, pédagogue et chef d'orchestre décédée le 22 octobre 1979 à Paris 9^e et de joindre ainsi son nom à celui de sa sœur. Elles ont toutes deux vécu toute leur vie dans le 9^e.

Dans l'exposé des motifs de la délibération, il y a une description assez précise de son immense carrière. Professeur au collège américain de Fontainebleau dès 1921, elle dirigera ce collège jusqu'à sa mort. Elle enseigne aussi à l'École normale de musique ainsi qu'au Conservatoire national de musique de Paris. Plus de 1 000 musiciens, compositeurs ou interprètes du monde, certains très célèbres seront d'ailleurs ses élèves. Ils sont nombreux mais citons par exemple Igor MARKEVITCH, Quincy JONES, Léonard BERNSTEIN, Michel LEGRAND, Vladimir COSMA ou encore Astor PIAZZOLLA. Elle est l'inspiratrice de la musique contemporaine mondiale et particulièrement américaine. Elle dirigera aussi les orchestres de Boston et de New York.

Mme Nadia BOULANGER, née Juliette Nadia BOULANGER, était une femme d'exception et la République française avait reconnu ses mérites. En 1966, le ministre d'État chargé des affaires culturelles, M. André MALRAUX, l'avait promue au grade de commandeur des Arts et des Lettres et, en 1977, le Président GISCARD D'ESTAING avait élevé Mme Nadia BOULANGER à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute que cette délibération s'inscrit dans l'action de la mise en valeur des personnalités féminines et vient boucler la boucle avec le conservatoire qui s'appelle Nadia et Lili Boulanger. Un hommage sera ainsi totalement rendu à ces deux femmes d'exception dans l'arrondissement.

Il invite ses collègues à voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire veut profiter de cette délibération pour féliciter très chaleureusement les frères BELMONDO, Lionel et Stéphane BELMONDO, qui ont reçu la Victoire du jazz 2021. Les frères BELMONDO ont enregistré des albums à partir d'œuvres de Mme Lili BOULANGER. Madame la Maire les salue très chaleureusement. Ce sont des personnalités, des artistes qui sont du 9^e arrondissement et on en est très fiers.

M. Nicolas COUR précise que ces deux personnalités étaient extrêmement importantes dans le 9^e. Elles ont donné leur nom, comme l'a dit M. Alexis GOVCIYAN, au conservatoire municipal. Il veut faire une recommandation musicale pour un album sorti en novembre de l'année 2020, qui est justement dédié à Mme Nadia BOULANGER, qui s'appelle « *Dear Mademoiselle a tribute to Nadia Boulanger* » et qui fait intervenir notamment M. Daniel BARENBOÏM et Mme Astrig SIRANOSSIAN qui est une grand violoniste.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DU.114.

DÉLIBÉRATION 09.2021.140 (2021.DAC.397) - SUBVENTION (4 500 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE JEUNE PUBLIC (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR indique qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 4 500 euros à l'association Musique Jeune Public, afin que celle-ci puisse réaliser une série de podcasts sur le Bal Tabarin.

Le Bal Tabarin est une véritable institution de l'arrondissement. Cet établissement a été fondé en 1904 et était situé au 36 rue Victor Massé à l'angle avec la rue Jean-Baptiste Pigalle. Aujourd'hui, c'est un immeuble des années 70 avec des magasins de musique au rez-de-chaussée. Ce fut un lieu de fête incontournable de la vie parisienne. À l'époque, le Tout Paris s'y précipitait pour danser et participer à des batailles de fleurs ou à des bals costumés.

De nombreuses personnalités de renommée internationale s'y sont d'ailleurs rendues : Jean COCTEAU, Joséphine BAKER, honorée récemment par Madame la Maire et des gens comme Django REINHARDT et Jacques TATI.

Plonger dans l'histoire du Bal Tabarin, c'est définitivement plonger dans l'histoire du 9^e. Les élus soutiennent complètement l'idée de l'association Musique Jeune Public de monter une série de podcasts sur ce lieu emblématique, d'autant plus qu'à l'emplacement du Bal Tabarin, un projet proposé par le 9^e visant à poser une plaque hommage au Bal Tabarin a été voté au Conseil de Paris, ce qui permettra de le renforcer. Les élus travaillent à la pose de cette plaque en parfaite collaboration avec l'adjointe à la Maire de Paris, Mme Laurence PATRICE.

Les élus soutiennent complètement, dans ce cadre, la demande de subvention de 4 500 euros à l'association Musique Jeune Public.

M. Nicolas COUR propose un vote favorable.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.397.

DÉLIBÉRATION 09.2021.141 (2021.DAC.615) - SUBVENTION (2 000 EUROS) À L'ASSOCIATION 9^E HISTOIRE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR expose qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association 9^e Histoire dans le cadre de l'animation culturelle locale. Tout le monde connaît 9^e Histoire qui propose des cycles de conférences chaque mois depuis de nombreuses années. La subvention a augmenté légèrement pour l'année 2021.

En effet, habituellement, l'association perçoit la somme de 500 euros mais cette année n'est pas une année comme les autres pour 9^e Histoire parce que l'association, très importante dans le domaine culturel de l'arrondissement, fête ses 20 ans cette année. Aux côtés de Madame la Maire, 9^e Histoire développe un projet inédit qui est la parution d'un livre sur l'histoire du 9^e arrondissement co-écrit par plusieurs membres de l'association.

Les élus ont eu une réunion récemment avec 9^e Histoire aux éditions Tallandier pour travailler sur cet ouvrage. C'est un projet ambitieux et vraiment intéressant qui permettra de mettre en lumière l'arrondissement.

M. Nicolas COUR propose de voter favorablement pour la subvention portée à 2 000 euros cette année pour 9^e Histoire.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.615.

Madame la Maire ouvre la séance de questions orales et de vœux en commençant par deux questions orales de M. NGATCHA : une question relative aux terrasses et à la vie nocturne dans l'arrondissement et une question relative à la déclaration du 9^e arrondissement comme zone de liberté LGBTQI+.

Elle précise qu'après la réponse du maire ou de son représentant, l'auteur de la question dispose d'un droit de réplique dont la durée ne peut excéder 3 minutes.

QUESTION Q.09.2021.142 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE AUX TERRASSES ET À LA VIE NOCTURNE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Arnaud NGATCHA indique que la question porte sur la commission de régulation des débits de boisson qui existe déjà dans le 5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 18^e et 20^e, et qui va être débattu ce soir pour être mis en place dans le 15^e. Elle se réunit trois fois par an. Il rappelle pour le public que ce sont des instances organisées à l'initiative des maires d'arrondissement visant à agir en prévention des nuisances sonores liées à l'activité nocturne des établissements accueillant du public, ce qui fait référence à l'un des éléments de la question posée par le public.

Les intervenants de cette commission sont le maire d'arrondissement, la DPSP, la mairie centrale, la préfecture de Police, le commissariat, les représentants des syndicats des restaurateurs ou bars et les associations de médiation de la vie nocturne.

L'objectif de cette commission est de réaliser un diagnostic partagé sur certains établissements de l'arrondissement à partir de la remontée d'informations et de signalements faits par les riverains auprès de la Mairie afin de coordonner une réponse graduée pour limiter les nuisances. La liste des établissements est envoyée en amont à chaque commission. C'est une instance de coordination des interventions.

Cette commission peut étudier différentes situations, celle des bars et établissements de nuit avec une activité musicale ou de vente de boissons alcoolisées, celle des restaurants avec terrasse et celle des terrasses éphémères.

Des solutions proposées par la commission peuvent être renforcées après les contrôles auprès de ces établissements. Elle peut décider de la mise en place d'une médiation avec l'établissement, syndicat ou association, et s'appuyer sur le plan d'amélioration de l'environnement sonore proposé par M. Dan LERT, adjoint de la Maire de Paris en charge de la transition écologique.

M. Arnaud NGATCHA note que ce qui a été mis en place prévoit de faire intervenir les habitants et responsables des établissements. Il est question que des commissions de régulation des débits de boisson se mettent en place dans le 15^e. Cette commission ne peut pas faire intervenir des habitants et les responsables des établissements. Ces conseils de conciliation existent par ailleurs, ils ont été mis en place par exemple dans l'arrondissement. Les conseils de conciliation mis en place et les conseils de quartier peuvent par exemple être sollicités en amont des commissions afin de faire des remontées à étudier avec les établissements.

M. Arnaud NGATCHA demande à Madame la Maire pourquoi elle a fait le choix d'une commission de conciliation plutôt qu'une commission de régulation.

Mme Adeline GUILLEMAIN répond que, depuis 2014, les riverains et les commerçants le savent, l'exécutif n'a pas attendu que le titre de commission de régulation des débits de boisson soit annoncé à grand renfort de communication pour la mettre en place, elle s'appelle réunion de médiation. Sous la présente mandature, plus de 600 réunions ont été menées à la Mairie avec les partenaires locaux et on se réjouit que d'autres arrondissements les formalisent aujourd'hui. Mieux vaut tard que jamais mais c'est ce que fait la Mairie du 9^e depuis 7 ans. Ces réunions se sont tenues de façon quasi hebdomadaire à la Mairie du 9^e sous la médiation de M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint élu en charge de la sécurité à l'époque.

Mme Adeline GUILLEMAIN ajoute que, depuis 2020 et la nouvelle mandature, ces réunions sont animées en binôme par M. Alexis GOVCIYAN et elle-même. Elle précise que ces rendez-vous ne consistent pas en de simples discussions de salon. Ce sont bien des réunions opérationnelles qui permettent à tous les acteurs présents de partager le même niveau d'information et de prendre des mesures concrètes pour lutter contre les nuisances avec les gérants d'établissement.

Pour illustrer son propos, elle informe qu'ils ont, il y a quelques mois, organisé une réunion de médiation avec les habitants de la rue Rodier et un gérant d'établissement à problèmes, à l'issue de laquelle l'établissement s'est engagé à financer une étude d'impact acoustique, à mettre en place un système de diffusion de musique intérieure adapté, à mettre aux normes sa terrasse et à prendre rendez-vous avec l'association Les Pierrots de la Nuit pour discuter des bonnes pratiques contre les nuisances. Des actions concrètes sont demandées à l'issue de ces médiations et sont suivies de près.

Ces réunions se font également en cas de signalements répétés jusqu'aux collectifs, qui sont nombreux maintenant, comme celui de l'avenue Trudaine ou de la place Gabriel Kaspereit. Pour précision également, elles dépassent le seul sujet des débits de boisson depuis plus d'un an, avec M. Alexis GOVCIYAN et M. Jean-Pierre PLAGNARD.

Des réunions ont été tenues en présence des locataires de la résidence sociale du 10 rue de la Tour des Dames et de Paris Habitat pour tenter d'apaiser les tensions qui existent entre habitants et bailleurs. Elles se déroulent en présence du commissariat et avec des représentants du commissariat central, ce qui permet une communication, en l'occurrence entre Paris Habitat, les locataires et la police. Le sujet portait sur une meilleure sécurité à l'intérieur du logement social et une mise en sécurité des personnes et du gardien.

La Mairie du 9^e a donc organisé depuis des années des commissions de régulation de débits de boisson, sans en apposer le nom et Mme Adeline GUILLEMAIN se réjouit que la Mairie du 9^e ait été précurseur sur ce sujet. Les élus sont particulièrement attentifs à ce que la quiétude et la qualité du cadre de vie des habitants du 9^e soient pleinement assurées, et ils continueront à transmettre les signalements reçus à tous les services concernés.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute qu'il s'agit d'un dispositif de médiation qui réunit l'ensemble des acteurs concernés chaque fois que nécessaire et que, depuis 6 ans, cela fait plusieurs centaines de médiations. L'exécutif travaille également avec la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, selon des thématiques concernées s'il s'agit de commerces ou de nuisances liées à des activités artisanales etc. Le travail se fait au quotidien avec des élus et l'ensemble des acteurs concernés. C'est une démarche participative où tout le monde est impliqué.

M. Arnaud NGATCHA répond que ce n'était pas une question polémique mais, comme cela existe ailleurs, il voulait comprendre. Il pense que les élus sont tous avec les habitants du 9^e dans une volonté de trouver des solutions là où il y a des problèmes invivables.

Il remercie d'avoir répondu à la question. La réponse confirme que c'est un choix qui a été fait.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Sur les terrasses et la vie nocturne dans notre arrondissement, je souhaite vous interpellier afin de savoir si vous avez engagé un travail pour la création d'une commission de régulation de débits de boisson dans le 9^e et le cas échéant, quel en serait le calendrier ? Est-il envisageable que l'opposition puisse y participer ? Avez-vous parallèlement envisagé des instances de concertation ou de médiation entre les parties prenantes (riverains et directeurs d'établissement) ?

QUESTION Q.09.2021.143 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE AU DISPOSITIF « EN LIEU SÛR » PORTÉ PAR L'ASSOCIATION FLAG ! - INTÉRIEUR ET JUSTICE LGBT+.

M. Arnaud NGATCHA rappelle que l'on avait voté ici, et Madame la Maire avait d'ailleurs soutenu ce vœu, pour faire du 9^e une zone de liberté LGBTQI+. Il existe des lieux où les personnes peuvent aller trouver refuge en cas d'attaque, dans le local du commissariat et dans les 3 centres de Paris Anim'. Il voudrait savoir si l'on peut envisager, comme dans la Mairie de Paris centre ou la Mairie du 19^e, d'avoir des « lieux sûrs » et demande si une telle démarche est possible à la Mairie du 9^e.

M. Nicolas COUR répond que la question est connue. Comme cela a été rappelé, les élus ont voté à l'unanimité de ce conseil le vœu sur Paris zone libre LGBTQI+, un vote en commun. Donc on est en complète cohérence, il n'y a aucune opposition, il y a d'ailleurs un accord total sur cette proposition.

Les centres Paris Anim' plus d'autres lieux du 9^e étaient déjà des lieux d'accueil, cela étant organisé notamment par l'association FLAG, l'association LGBTQI+ police et justice en France. Il semblait naturel que la Mairie, en cas de problème ou d'agression, soit un lieu d'accueil sécurisé. De plus, le Commissariat central du 9^e est rue Chauchat juste à côté, ce qui permet d'accueillir provisoirement avant d'appeler le commissariat pour s'assurer qu'il est en capacité d'accueil, d'écoute et de bienveillance.

De ce fait, les élus ont contacté l'association FLAG et le lieu est déjà référencé depuis la semaine dernière. Le dossier est finalisé et en cours de signature pour la convention. Les élus regardent ensemble quels autres lieux pourraient être des lieux d'accueil dans le 9^e arrondissement. Le travail est mené dans le même sens par tous.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Dans le prolongement du vœu voté à l'unanimité le 17 mai dernier, relatif à la déclaration du 9^e arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ », et comme cela commence à être fait dans quelques arrondissements pionniers, je voudrais attirer votre attention sur le dispositif « En lieu sûr », porté par l'association FLAG ! - Intérieur et justice LGBTQI+, qui me semble à même d'apporter un appui aux personnes exposées aux discriminations dans notre arrondissement. Ce dispositif permet de répertorier des lieux accessibles au Public - comme la Mairie du 9^e - qui s'engagent à représenter un « lieu sûr » où les personnes peuvent se réfugier et être accueillies avec respect lorsqu'elles sont victimes d'actes LGBTphobes ou craignent de l'être. Actuellement, 4 lieux sont signalés dans le 9^e (le commissariat et les 3 centres Paris' Anim - FLAG! - En lieu sûr (flagasso.com). Comme la Mairie de Paris Centre et celle du 19^e ont accepté d'être « lieu sûr », que penseriez-vous d'inscrire la M09 dans cette démarche ? Et pensez-vous que nous pourrions faire connaître cette démarche à différents établissements recevant du public de notre arrondissement pour les inciter à s'y inscrire ?

Madame la Maire confirme que si ces questions ne donnent pas lieu à un vote, il est très agréable d'avoir, en plus des vœux, des questions orales qui peuvent permettre d'aller plus loin. Elle remercie d'avoir posé ces questions.

VŒU 09.2021.144 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES SUR LE SURSIS À STATUER DES AUTORISATIONS DE CONSTRUCTIONS RISQUANT DE COMPROMETTRE LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE (ARTICLE L.153-11 C. URB).

En préambule, Mme Frédérique DUTREUIL expose ce vœu au Conseil du 9^e arrondissement.

À la fin de la lecture du vœu par Mme DUTREUIL, Madame la Maire annonce qu'elle va laisser la parole à Mme Maud LELIÈVRE qui rentre de Glasgow, de la COP26, que l'on a la chance de compter dans ce conseil d'arrondissement et qui apporte la réponse de l'exécutif du 9^e.

Mme Maud LELIÈVRE remercie Mme Frédérique DUTREUIL pour ce vœu et pour cette introduction qui est un très bon résumé des débats qui sont portés à la fois par les autorités locales, une partie des états, les ONG à Glasgow, et qui résume bien l'urgence de la situation et les difficultés. Elle la remercie donc pour cette synthèse et ces propos introductifs.

Dans l'arrondissement, arrondissement malheureusement trop minéral et dense, Mme Delphine BÜRKLI et M. Sébastien DULERMO, depuis 2014, ont travaillé d'arrache-pied pour tenir leur engagement, celui de verdir et d'embellir les rues, privilégier la plantation en pleine terre là où c'était possible, ce qui n'est jamais évident, de faire ce travail de systématisation et même d'aller plus loin pour créer de toutes pièces de nouveaux espaces verts.

Sur la question évoquée dans ce vœu, les élus sont très attentifs aux permis délivrés dans le 9^e, en particulier sur les parcelles où se trouvent des espaces verts mais aussi les parcelles aménageables, comme encore récemment au 32 rue de Trévisé qui comprend un jardin privé de 800 m², destiné aux travailleurs de bureaux. Pour un certain nombre d'espaces privés, ils ont proposé de passer des conventions et essaient de le faire sur chacun des projets présentés avec le propriétaire. Ils mènent aussi un travail de concertation avec les riverains pour faire en sorte que les espaces verts privés puissent être ouverts soit le week-end ou même de façon plus large. C'est un travail réalisé avec ses collègues dans les sièges sociaux des entreprises de l'arrondissement. C'est donc un travail de végétalisation mais aussi de qualité apportée à la végétalisation : ne pas planter n'importe quoi, ne pas faire de la fausse végétalisation mais de la vraie végétalisation si possible en pleine terre ; ne pas considérer la végétalisation comme de la végétalisation d'ornement. Les élus ont vraiment un objectif de poursuivre de façon croisée avec l'ensemble des élus et adjoints qui travaillent à la fois sur la végétalisation et les jardins avec les commerçants, pour donner une ligne de verdissement global du territoire.

S'agissant du PLU bioclimatique, les conseils de quartier sont associés à toutes les étapes du diagnostic, ce qui est fait avec des marches exploratoires en lien avec les CAUE et plus récemment pour établir un premier inventaire des adresses qui semblent justifier des prescriptions en matière de PLU quartier par quartier, donc immeuble, façade, passage, commerce, arbre, etc. C'est également un sujet suivi avec intérêt.

Sur les questions d'exposition des populations aux risques du périphérique, ce sont des éléments portés avec Madame la Maire et avec M. Alexis GOVCIYAN lors du premier débat sur le PLU, en disant justement que, puisqu'il y avait toute une partie qui concernait la densification, la construction de logements à proximité du périphérique, cela ne semblait pas une bonne idée, à la fois parce que ce n'était pas le meilleur lieu paysager et que les populations les plus pauvres ne peuvent pas vivre dans les endroits les plus dégradés.

Par ailleurs, cela semblait dangereux du point de vue de l'exposition aux pollutions atmosphériques, ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'un débat de façon transversale lors de ce conseil. Sur le PLU, le débat n'est pas fini mais c'est un point auquel ils tiennent.

Concernant ce qui est évoqué en matière de bureaux, on a tous à l'esprit le dossier sur le chantier de la rue de Navarin pour lequel on a donné un avis défavorable le 6 juin 2019 sur la demande de permis de construire de la société Pierre Rénovation Tradition. On a déjà parlé de l'absence de prise en compte paysagère et architecturale du projet puis globalement sur la physiologie générale du projet qui ne cadre pas avec la rue.

Il y a eu malheureusement un avis favorable de la Ville de Paris sur ce permis de construire qui a été délivré le 8 août 2019 et le vœu porté au Conseil de Paris le 12 octobre dernier a été rejeté. Le renoncement à la modification du projet n'est plus à l'ordre du jour mais on peut toujours rester optimiste.

Les élus souhaitent continuer à travailler, dans le respect des questions environnementales évoquées, sur de nouvelles opportunités de nouveaux aménagements et poursuivre ces réflexions au plus près des habitants avec les acteurs engagés, publics et privés.

Globalement, sur le sens, l'exécutif entend les demandes formulées. Il en a porté en grande partie les sujets au Conseil de Paris et espère que, sur les dossiers précis évoqués et peut-être d'autres plus largement, il pourra construire des convergences au Conseil de Paris. Pour toutes ces raisons, l'intervention de Mme Frédérique DUTREUIL est accueillie plutôt favorablement.

Madame la Maire remercie Mme Frédérique DUTREUIL d'avoir enlevé le mot « systématiquement » et dit qu'elle aurait pu demander dans une démarche constructive de rajouter un considérant pour rappeler les combats que l'exécutif du 9^e porte depuis 2014. Sur ce sujet l'exécutif ne peut ni s'abstenir ni voter contre.

M. Arnaud NGATCHA veut répondre au vœu puisqu'il y a un certain nombre de sujets qui touchent l'urbanisme.

Il veut d'abord rappeler l'article L.153-11 alinéa 3 du Code de l'urbanisme qui ne confère à la Ville qu'une faculté de sursoir à statuer sur des autorisations d'urbanisme et non une obligation. En outre, la loi conditionne la mise en œuvre de cette faculté. Ainsi, tout d'abord sur le PADD, une étape est nécessaire pour activer la faculté de la Ville de sursoir à statuer. Il n'est malheureusement pas suffisant. La jurisprudence donne une interprétation très restrictive et exige que l'état d'avancement des travaux d'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme permette de préciser la portée exacte des modifications projetées.

Il faut en outre que la mise en œuvre du sursis à statuer soit justifiée pour chaque projet en démontrant que les travaux sont de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation du plan en cours d'élaboration, ce qui est une preuve assez compliquée à apporter et en tout cas complexe.

De fait, le recours à sursis à statuer ne saurait être systématisé mais il figure dans le vœu présenté après le débat sur les orientations du PADD.

Ensuite, le recours au mécanisme du sursis à statuer n'est pas neutre. En effet, le droit de construire ou d'aménager un terrain étant attribut de droit de propriété, c'est extrêmement préservé par le droit, comme la jurisprudence est consacrée dans la construction et la loi PREPA à droit de délaissement, qui permet à n'importe quel pétitionnaire s'étant vu opposer un sursis à statuer, de mettre la Ville en demeure d'acquérir le bien dans un délai d'un an. A défaut d'accord sur le prix, il sera alors fixé par le juge dans le cadre d'une procédure d'expropriation longue et potentiellement couteuse pour la Ville.

Pour le fondement juridique du sursis à statuer au cas par cas des demandes, son utilisation reviendra en affichant sa systématisation à des cas spécifiques par souci d'anticipation de l'application des règles, à définir fermement ces règles avant l'appropriation du PLU bioclimatique et serait en cela fragilisant voire contreproductif en cas de recours individuel comme vis-à-vis de la procédure de révision en particulier.

Nombre des pétitionnaires, qui seront ainsi informés de cette intention de la Ville, seraient en outre en droit d'ajourner leur projet et de le déposer une fois le nouveau PLU approuvé, mais à l'appui d'un certificat d'urbanisme faisant valoir les règles du PLU actuel rendant impossible pour la Ville l'application des nouvelles dispositions du PLU bioclimatique.

Enfin et en tout état de cause, les éléments décrits dans le vœu comme étant constitutifs du support de débat sur les PADD n'en sont absolument pas puisque le support est actuellement en cours de discussion entre les groupes politiques de la majorité et ne pourrait pas être finalisé avant le 8 novembre. Il paraît donc anticipé qu'un vœu passant en conseil d'arrondissement indique s'appuyer sur ce support.

M. Arnaud NGATCHA partage le souhait de voir évoluer rapidement le fait urbain parisien, notamment par une méthode renouvelée, des exigences élevées, grâce au pacte pour la construction. L'ensemble de ces éléments s'oppose à ce que le vœu puisse prospérer, d'autant qu'au contraire, il pourrait fragiliser la procédure de révision en cours qui fait l'objet d'un travail collectif et partagé.

Madame la Maire le remercie pour sa position et laisse la parole à M. MAURIN. On aura un débat sur le PADD au prochain Conseil de Paris, donc on aura tout le loisir de revenir sur ces questions.

M. Pierre MAURIN accueille ce vœu favorablement et aimerait aussi, que dans d'autres quartiers de Paris, les vœux demandés par le groupe Changer Paris, notamment dans le 12^e arrondissement, soient pris en compte par la majorité parce qu'il y a trois projets avec une densification très forte dans cet arrondissement. Des propositions ont été faites, le groupe n'a pas demandé la suppression mais des aménagements, des améliorations et plus d'espaces verts, alors que le vœu a été refusé.

Certes, on est dans le 9^e, mais il faut aussi que, lorsque l'opposition accueille favorablement un vœu d'un groupe politique qui ne partage pas les mêmes opinions mais sur lequel il y a des convergences, ce soit le cas en sens inverse.

M. Guillaume COT explique que, concernant les remarques juridiques de M. NGATCHA, dans la mesure où le terme systématique est retiré, toutes les remarques juridiques tombent. Il lui demande donc s'il vote pour le vœu, étant donné que le principal de son argumentaire est maintenant sans objet.

Madame la Maire confirme que c'est cette présentation beaucoup plus nuancée qui a motivé le vote de la majorité.

Mme Maud LELIÈVRE propose de rajouter un considérant supplémentaire qui reprend en partie les propos de Mme DUTREUIL sur la qualité de la végétalisation au-delà de la question climatique. On peut mentionner le dossier rue de Navarin, sans que ce soit trop précis.

Mme Frédérique DUTREUIL note que cela apparaîtra bien dans le procès-verbal.

Madame la Maire remercie chacun et chacune d'avoir poussé à la quasi-unanimité de ce vœu.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est amendé par 13 voix pour et 1 abstention (M. Arnaud NGATCHA) le vœu suivant :

Considérant la récente étude sur Paris face aux changements climatiques qui montre que la capitale a d'ores et déjà dépassé les deux degrés d'augmentation fixés par l'accord de Paris et se rapprocherait des trois degrés d'augmentation d'ici 2030, quoi que l'on fasse aujourd'hui ;

Considérant les conséquences graves telles que la multiplication des journées caniculaires, des pics de chaleur et des nuits tropicales ;

Considérant que l'étude précise que ses conclusions sont très probablement inférieures à la réalité dans la mesure où elle ne prend pas en compte le phénomène des îlots de chaleur urbains liés à la minéralisation de Paris ;

Considérant qu'il est désormais quasiment certain que nous serons touchés par le dôme de chaleur de 50 °C qui a frappé l'Amérique du Nord cette année ;

Considérant que la chaleur causera également des sécheresses risquant de menacer notre approvisionnement en eau potable, alors que dans le même temps les pluies diluviennes et les crues vont augmenter en fréquence et intensité ;

Considérant que le sol de Paris, artificialisé à près de 90 %, empêchera l'eau de s'écouler, abondant les crues de la Seine, saturant les infrastructures, sans pour autant renouveler les nappes souterraines ;

Considérant le récent rapport du GIEC qui montre que, jusqu'à présent, entre toutes les projections, c'est le pire scénario qui se réalise ;

Considérant que la Ville de Paris semble avoir pris la mesure de la situation en lançant la révision de son Plan Local d'Urbanisme (« PLU »), dit « bioclimatique », afin précisément d'adapter Paris à cette situation pour que ses habitantes et habitants puissent continuer à y vivre le plus paisiblement possible malgré les changements climatiques et ses conséquences catastrophiques ;

Considérant qu'au Conseil de Paris de novembre aura lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (« PADD »), document politique qui vient introduire le futur PLU ;

Considérant que le futur règlement du PLU devra être cohérent avec ces orientations ;

Considérant que ces orientations concernent notamment la lutte contre l'artificialisation des sols, le renforcement de la protection des espaces verts, l'augmentation des espaces de respiration et de la pleine terre, la diminution des constructions nouvelles et en particulier de bureaux, la sanctuarisation des cœurs d'îlot ainsi que la préservation des abords du périphérique ;

Considérant l'article 153-11 du Code de l'urbanisme qui dispose que la Ville « peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L.424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable » ;

Considérant que les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par la Ville de Paris ou des opérateurs dépendant de la Ville sont soumises au Conseil de Paris, donc susceptibles d'être discutées et modifiées à l'aune des nouvelles orientations ;

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer ces prescriptions relatives à la prise en compte paysagère (et architecturale) des projets d'aménagement du 9^e ;

Considérant en revanche que ce n'est pas le cas des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par des opérateurs privés ou ne dépendant pas de la Ville ;

Par conséquent, à l'initiative des élu.e.s écologistes Frédérique Dutreuil et Guillaume Cot, le Conseil du 9^e arrondissement demande à ce que la Ville de Paris :

- sursoit à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations d'urbanisme déposées par des opérateurs privés ou ne dépendant pas de la Ville qui viendraient :***

- être réalisées sur des espaces verts protégés,
 - ou densifier les cœurs d'îlot,
 - ou augmenter l'artificialisation nette de la parcelle,
 - ou créer des nouveaux bureaux,
 - ou risquer d'exposer des populations aux nuisances du périurbain.
- ce sursis à statuer sera effectif pendant deux ans conformément aux dispositions législatives ou jusqu'à l'adoption du futur PLU si celle-ci intervient avant la fin de ce délai.

V.09.2021.*** VŒU DÉPOSÉ PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL ET GUILLAUME COT, ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES, RELATIF À LA DÉNOMINATION DE LA RUE LA FAYETTE.

M. Guillaume COT explique que ce vœu vient d'échanges avec ses collègues du 10^e arrondissement avec qui le 9^e partage la rue La Fayette. Ils ont constaté que cette rue possède en réalité deux noms ou plutôt deux graphies pour un seul nom : la graphie « La » espace « Fayette », la graphie Lafayette en un mot et ils se sont dit qu'il serait bon de régler cette question une bonne fois pour toutes, puisque, même dans les documents de la Ville de Paris, on trouve les deux graphies différentes. Cela signifie qu'il faut choisir une graphie ou l'autre.

Pourquoi proposer la graphie Lafayette en un seul mot ? Tout simplement parce que La Fayette lui-même, à partir de 1789 et l'abolition des privilèges, a décidé de signer de ce nom Lafayette en un mot. Cela semble être un élément suffisant pour pencher de ce côté.

M. Alexis GOVCIYAN confirme que ce vœu est effectivement très pertinent sur le fond puisque le marquis de La Fayette avait modifié l'écriture de son nom parce qu'il était un républicain, un vrai. Il avait quand même fait des choses, notamment aux États-Unis, en portant la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.

L'aspect égalité a été cité dans le vœu, mais c'est aussi plus global. Sur le fond, M. Alexis GOVCIYAN juge que M. COT a raison, il faut unifier Lafayette en un seul mot.

Il y a deux sujets. Le premier est que la rue La Fayette est à la fois dans le 9^e et le 10^e arrondissement. Il faudrait donc une action conjuguée des deux arrondissements pour la modification. Le vœu ne le précise pas.

Deuxièmement, le conseil n'est pas compétent pour voter un tel vœu parce qu'il faut que ce dossier soit présenté à la commission de dénomination des rues et des plaques et que cette commission de dénomination soit saisie. On peut proposer à Madame la Maire de saisir cette commission et on est tout à fait en mesure de le faire puisque M. Alexis GOVCIYAN siège à cette commission.

À la prochaine réunion de la commission, il peut proposer cette demande et que soit inscrit comme modification en termes d'écriture le nom du marquis de La Fayette mais, en l'état, on ne peut pas voter un vœu qui n'a pas cette portée.

M. Alexis GOVCIYAN propose de le retirer et d'aller devant la commission de dénomination pour leur demander la modification. Ce sera en lien avec l'adjointe à la Maire de Paris, Mme Laurence PATRICE qui, pense-t-il, verra d'un bon œil une telle initiative.

Madame la Maire ajoute qu'il faut qu'elle le demande à Mme Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN confirme qu'une action commune est très souhaitable bien évidemment.

M. Arnaud NGATCHA pense que Mme Laurence PATRICE ne sera pas pour. D'abord, comme M. COT l'a dit, la rue court entre le 9^e et le 10^e arrondissement. Ce qui provoquerait à chaque intersection des milliers de changement d'adresse de riverains du 9^e et du 10^e et demanderait de retirer beaucoup de plaques, avec la question du recyclage.

Pour information, au niveau foncier, l'actuelle rue La Fayette commence place Théophile Bader et finit place de la Bataille de Stalingrad et quai de Valmy dans le 10^e, sur 2,83 km. Les pages jaunes recensent 2 434 abonnés téléphoniques, sans compter les listes rouges, les personnes n'ayant aucune ligne mobile etc.

M. Arnaud NGATCHA indique que Mme Laurence PATRICE précise que si ce vœu remonte en Conseil de Paris, il faudrait qu'il fasse l'objet d'un examen à propos de la commission de dénomination. Elle soulève donc les différents problèmes techniques, fonciers, cadastraux, avec la DVD, l'impact financier sur toutes les plaques à changer et les coûts environnementaux plus la DAC avec le comité d'histoire. Donc elle donnera un avis négatif en commission ou au Conseil de Paris.

M. Pierre MAURIN se déclare plutôt d'accord avec M. Alexis GOVCIYAN mais se demande si on doit demander aussi à la famille. Il pense que la famille doit être associée puisque ce n'est pas aux élus de réécrire ce point important.

M. Alexis GOVCIYAN conclut qu'on peut saisir la commission de dénomination et avoir un débat sur le fond avec Mme Laurence PATRICE parce que les raisons données sont plutôt techniques, « technocratiques » entre guillemets. Il y a aussi la volonté politique.

M. Arnaud NGATCHA répond que l'avis des gens n'est pas technocratique.

M. Alexis GOVCIYAN confirme qu'il peut y avoir aussi une volonté politique au sein de cette commission. La question mérite d'être posée.

M. Arnaud NGATCHA poursuit en disant que ce n'est pas de la technocratie. Il y aurait quand même 2 800 foyers qui vont changer d'adresse. C'est par rapport à la poste, par rapport aux impôts, par rapport à la banque. Il revendique une petite expertise compte tenu de certaines demandes faites au niveau international qui sont parfois refusées pour des raisons purement administratives. Il y a eu tout un débat sur la place du Canada et sur la place de l'Arménie. On n'a jamais pu donner à la place du Canada l'emplacement demandé parce qu'il y a eu des avis négatifs.

Cela faisait changer des adresses de centaines de gens et de sociétés. Un avis négatif a été donné en disant qu'on compliquait la vie des gens.

Madame la Maire remarque qu'en féminisant les plaques de noms, on a changé aussi des adresses, donc on a changé aussi les plaques et les papiers administratifs. Sa position est d'écrire à la Maire du 10^e puisque c'est elle qui est concernée pour être en concertation et obtenir un consensus avec Mme Alexandra CORDEBARD et faire une démarche commune auprès de la commission de dénomination.

M. Guillaume COT remercie Madame la Maire et M. GOVCIYAN pour leur intervention. Concernant le 10^e arrondissement, le même vœu va être déposé au Conseil du 10^e et il sait déjà qu'a priori la majorité y est plutôt favorable. Le vote de ce vœu à l'identique dans le 9^e et le 10^e permettrait d'ajouter un poids à la demande et permettrait peut-être de passer outre les questions techniques concernant le changement du nom de rue qui ne poserait peut-être pas tant de problèmes que ça, dans la mesure où encore une fois dans les documents officiels de la Ville de Paris, on retrouve déjà le nom Lafayette en un seul mot. Il ne s'agit pas de changer le nom de la rue, il s'agit d'accorder différentes graphies qui coexistent pour l'instant.

M. Arnaud NGATCHA répond que la personne en charge de ces dossiers, Mme Laurence PATRICE, qui est éminemment respectée, s'y oppose. Il ne va commencer à voter contre son exécutif et contre une adjointe, il reste sur sa position par respect à ses collègues.

Madame la Maire précise que Mme Laurence PATRICE est élue du 10^e et sera elle-même au Conseil du 10^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN propose de retirer le vœu et de voir avec la Mairie du 10^e arrondissement puis de faire une action commune auprès de la commission de dénomination après avoir pris attache, bien évidemment, de Mme Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris, pour qui chacun a beaucoup de respect. Son travail en faveur de la mémoire et du monde combattant est tout à fait satisfaisant.

M. Guillaume COT, étant donné que Madame la Maire demande de retirer le vœu mais annonce faire la démarche dans ce cadre dans un esprit de coopération, retire le vœu.

Le vœu est retiré de l'ordre du jour.

Madame la Maire remercie M. COT et lui assure qu'il sera informé. La lettre à Mme Alexandra CORDEBARD partira dès demain ou mercredi et elle travaillera avec Mme Laurence PATRICE sur ce sujet.

Madame la Maire annonce un sujet qui la préoccupe beaucoup depuis de nombreux mois et regrette de devoir faire un vœu mais la situation des médecins scolaires à Paris est très préoccupante.

VŒU 09.2021.145 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA SITUATION DES MÉDECINS SCOLAIRES À PARIS.

M. Sébastien DULERMO expose que la situation est assez problématique, voire catastrophique pour les postes de médecins scolaires et des personnes qui les accompagnent, c'est-à-dire les infirmières et les secrétaires.

Pour donner un exemple, dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 9^e arrondissements qui sont sur la même circonscription, pour l'année 2020-2021, il n'y avait qu'une infirmière et une secrétaire pour l'ensemble des 19 écoles du 9^e arrondissement et un médecin coordinateur qui a pris le relais sur le médecin titulaire qui n'était pas présent durant l'année scolaire antérieure.

On est dans la période des conseils d'école. Tous les directeurs et les directrices d'école du 9^e arrondissement ont souhaité mettre à l'ordre du jour de leur conseil d'école une motion qui a été votée à la quasi unanimité pour faire part de leur souhait de voir le plus rapidement possible un médecin revenir dans leur circonscription. Quand on dit médecin, on pense tout de suite à des gens plus défavorisés ou qui n'ont pas accès à un médecin, et on se dit que dans un arrondissement comme le 9^e, ce n'est pas forcément nécessaire. Sauf que les médecins dans les écoles font surtout de la prévention sur des sujets sur lesquels on ne pense pas parfois à tester les enfants, notamment, dès le plus jeune âge, sur l'audition et la vue. Tous les directeurs et les directrices d'école s'accordent à dire que cette prévention est vraiment très importante et dès le plus jeune âge.

Donc, aujourd'hui, dans la circonscription qui regroupe les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 9^e arrondissements, il n'y a toujours pas de médecin scolaire. Une secrétaire vient d'être nommée. Elle a commencé fin octobre ou début novembre mais les directeurs et les directrices n'ont toujours pas son nom. Elle a été nommée mais n'a pas encore fait le tour des établissements et ne s'est pas encore présentée au conseil des maîtres de chaque établissement.

On sait que la situation est problématique sur tout Paris, et les élus demandent à la Maire de Paris, tout particulièrement à la DASES, de tout faire pour recruter du personnel compétent sur ces postes pour revenir à une situation normale.

Madame la Maire ajoute que la situation est d'autant plus difficile ou dramatique qu'on vit une période exceptionnelle. C'est un seul médecin qui devait gérer, l'année dernière, l'ensemble des tests salivaires sur les écoles maternelles et les écoles élémentaires. L'ensemble des conseils d'école est sur cette voie et les élus se font leurs porte-paroles aujourd'hui.

M. Arnaud NGATCHA veut répondre parce que, dans le vœu, il y a une formulation qui dit « que la Ville assure enfin ses missions » ce qui voudrait dire qu'elle ne les assume pas.

Comme on l'a dit, le 9^e est un territoire aisé avec Paris Centre et le 10^e, pour ce qui concerne la santé scolaire.

Un contact avec la DASES a indiqué que ce territoire est en difficulté depuis 2 ans du fait du manque de médecin suite à de nombreux départs en retraite ou mutations. Cette réalité, telle que décrite, tout le monde la déplore. Mais les démarches ont été entreprises pour remplacer ces postes. Il n'y a pas eu une volonté de la Ville de Paris de ne pas le faire, ni par souci budgétaire, ni par un manque de volonté concernant le recrutement.

Sur le 9^e en particulier, il y a une infirmière diplômée d'état qui part en détachement mi-novembre. Elle sera remplacée par une nouvelle IDE le 3 janvier. Ce recrutement est assuré. Un poste de médecin est vacant et le recrutement est ouvert. M. Arnaud NGATCHA informe que M. Patrick BLOCHE lui a dit que si la Mairie du 9^e connaît des médecins qui souhaitent intégrer le service de santé scolaire, qu'ils n'hésitent pas à transmettre l'information.

Et enfin, une secrétaire médico-sociale est partie à la retraite en septembre. Elle vient d'être remplacée par une autre secrétaire médico-sociale depuis le 21 octobre dernier qui est affectée sur le 9^e notamment. Donc, les recrutements sont ouverts et dire « que la Mairie assume enfin ses missions », M. Arnaud NGATCHA trouve que le terme est en trop.

Madame la Maire pense qu'il faut y mettre les moyens financiers et trouver un bureau pour les médecins. Une dame qui est partie à la retraite a fait part de son expérience avant de partir, de son vécu, d'un métier qu'elle aime plus que tout, mais avec des difficultés et des conditions de travail déplorables et mal payé.

Oui, c'est la Ville de Paris qui recrute, qui emploie et doit valoriser et rendre attractifs ces postes. Cette dame est partie à la retraite, elle n'a pas eu envie de faire 2 ans de plus. On lui a demandé de rester. En pleine période épidémique, on avait besoin d'elle. Mais les conditions de travail étaient telles qu'elle est partie. De plus, une personne pour autant d'arrondissements, ça correspond à combien d'écoles ?

Il est vrai que le constat aujourd'hui est partagé par l'ensemble des parents d'élèves et des directeurs d'écoles. Et ce n'est pas fini, la tendance épidémique est à la hausse, on est partis encore pour des mois de tests salivaires, d'accompagnement des directeurs d'école pour mettre en place les dispositifs anti-Covid. Et il y a aussi tout ce qui concerne la vue, l'audition, les dents, tout ce qu'on attend d'un médecin scolaire, comme on a eu la chance d'en avoir quand on était nous-mêmes à l'école. Aujourd'hui, ils ne sont pas là.

Il faut un plan d'urgence et les élus ont décidé de mettre ce sujet, qui n'est pas anecdotique, sur le devant de la scène parce que c'est la Ville qui est employeur. On peut faire un appel aux médecins de ville mais il faut qu'ils puissent être bien payés et qu'ils acceptent les conditions de travail.

Mme Frédérique DUTREUIL ne nie pas la difficulté de recruter un médecin. La Mairie de Paris a passé des annonces, y compris dans les revues spécialisées, a pris contact et a essayé de trouver les moyens de recrutement. Elle n'a pas attendu le dernier moment.

La pénurie de médecins scolaires n'est pas inhérente à Paris, c'est un phénomène national. Le rapport de la Cour des comptes, publié en mai 2000, met en avant qu'un tiers des départs à la retraite n'est pas renouvelé. Au-delà du service de santé scolaire, la pénurie de médecins, y compris dans certaines villes et dans certaines campagnes, est structurel et pas conjoncturel. Ce n'est pas que la Ville de Paris a du mal ou qu'elle ne fait pas le job.

Auparavant, un rapport du ministère de l'Éducation, sorti en 2016, faisait le même constat. Il y a eu des interpellations dans le cadre des questions au Sénat du dernier ministre de l'Éducation. Ce n'est pas un problème de droite ni de gauche.

Il y a la pénurie, le manque d'attractivité, l'aspect financier, c'est ce que souligne ce rapport, mais ce n'est pas exclusif à Paris, c'est sur le territoire national que les écoles sont confrontées à ce problème, un vrai problème de santé pour les enfants.

M. Sébastien DULERMO remarque qu'on est tous d'accord sur le constat, mais pas sur les moyens mis en œuvre pour arriver à pourvoir ces postes. Compte tenu de la tension dans le milieu médical actuellement, on sait très bien que si les postes ne sont pas un peu plus attractifs, les médecins iront voir ailleurs.

Comme le disait Mme la Maire, on peut peut-être diviser les territoires pour que les médecins soient en charge de moins d'arrondissements ou qu'ils aient une charge de travail allégée par rapport à celle d'aujourd'hui en période de crise sanitaire. Il faut tout faire pour arriver à pourvoir ces postes parce que les directeurs et directrices ne sont pas médecins scolaires et ne peuvent pas pallier ces absences. Et une absence de plus de 2 ans sur un territoire comme le 9^e n'est pas normale.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour et 3 voix contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant que pendant toute l'année scolaire 2020-2021 le service de médecine scolaire n'a été composé que d'une infirmière et d'une secrétaire pour l'ensemble des 19 écoles du 9^e arrondissement et qu'un seul médecin coordonnateur a dû pallier l'absence de médecin titulaire sur les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 9^e arrondissements ;

Considérant que cette situation déjà précaire et très préjudiciable pour les familles du 9^e s'est encore aggravée depuis septembre 2021 puisqu'il n'y a à ce jour ni médecin ni secrétaire et qu'une infirmière seule s'occupe des 19 écoles de l'arrondissement ;

Considérant que l'infirmière mobilisée pour pallier cette absence, se trouve de fait dans l'incapacité d'assurer ses missions premières de prévention, de dépistage et d'éducation à la santé ;

Considérant que face à cette situation difficile et alors que nous traversons une grave crise financière, les directeurs des écoles se retrouvent seuls à gérer les PAI, les PPS, PAP, les vaccinations, l'inclusion des élèves à besoins particuliers,... sans l'appui précieux et indispensable de la médecine scolaire parisienne ;

Considérant que cette situation semble se répéter dans d'autres arrondissements de Paris ;

Considérant les motions adoptées dans les conseils d'écoles du 9^e pour dénoncer cette situation ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Mairie de Paris et tout particulièrement la DASES :

- ***assure enfin ses missions dans l'intérêt des élèves et notamment des plus fragiles en recrutant au plus vite le personnel nécessaire.***

VŒU 09.2021.146 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA MISE EN PLACE DE LA POLICE MUNICIPALE.

Madame la Maire confirme ce qui a été dit précédemment, à savoir que la police municipale met un peu de temps à se mettre en place. On a une cheffe mais qui n'a toujours pas pris effectivement ses fonctions. Donc le vœu demande des clarifications et un calendrier pour savoir à quel moment les agents de police municipale seront assermentés.

On parle de 154 agents mais on ne sait pas combien resteront effectivement en poste à Paris et seront assermentés, ni combien sur le 9^e arrondissement puisqu'on parle de 7 personnes à l'échelle des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements. Donc on est un peu inquiet sur le nombre d'agents qui seront affectés dans le 9^e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD dans le 10^e a de quoi s'inquiéter également parce que, pour une population de 100 000 habitants, avec un arrondissement beaucoup plus grand, elle n'est pas plus dotée que le 9^e.

Les élus demandent également qu'on puisse communiquer aux maires d'arrondissement et à l'ensemble des conseillers de Paris le calendrier prévisionnel du nombre d'agents de la future division et organiser au Conseil de Paris un débat portant sur la convention de coordination de la police municipale de la Ville de Paris et les forces de sécurité de l'État.

On a les plus grandes difficultés aujourd'hui à rassembler les agents du commissariat de police et les agents de la Ville de Paris pour coordonner et pour clarifier les missions entre la préfecture de Police qui est là pour le maintien de l'ordre et la police municipale qui ne sera pas une police d'intervention puisqu'il est écrit que c'est une police non armée qui n'est pas une police d'intervention mais qui doit assurer la tranquillité des riverains, des habitants et de toutes les personnes qui vivent sur l'arrondissement.

M. MAURIN se déclare favorable à ce vœu qui correspond à ce que son groupe demande depuis la mi-octobre.

Madame la Maire explique qu'il y a eu une opération de communication pour expliquer que l'on avait des policiers municipaux mais pas encore assermentés et pas encore dévolus aux arrondissements. C'est le 18^e arrondissement qui sera le premier arrondissement doté de policiers municipaux et Madame la Maire espère qu'ils seront en nombre compte tenu des défis et des enjeux sur ce territoire.

M. Arnaud NGATCHA signale que les recrutements font l'objet d'une formation et c'est une fois que la formation est complète que les policiers sortent, peuvent être habilités et être ensuite assermentés sur le terrain. Il était fait état de 3 400 agents mais les effectifs vont croître car il faut prendre en compte que le concours de recrutement a été lancé le 18 octobre. De plus, il signale que 38 % de femmes occupent des postes.

Sur les effectifs par division, il informe que M. Nicolas NORDMAN a vu l'ensemble des maires d'arrondissement lors d'une réunion dédiée et a échangé au printemps dernier avec l'ensemble des maires d'arrondissement. Ils se seront vus en novembre-décembre mais 17 dates de travail sont prévues entre les différents maires d'arrondissement et M. Nicolas NORDMAN.

Ce travail est en cours pour permettre la critérisation et la transparence de l'allocation d'effectif par arrondissement : présence d'une gare, d'un bois, QPV, zone touristique, etc.

Conformément à la loi, M. Nicolas NORDMAN a réuni les maires d'arrondissement le 7 octobre dans le cadre du Conseil parisien de la sécurité. L'article L.553-5 du Code de sécurité intérieure issu de la loi du 25 mai 2021 crée un Conseil parisien de sécurité composé par la Maire de Paris ou son représentant, les maires de chaque arrondissement ou leur représentant, le préfet de Police ou son représentant, et consulté sur les politiques municipales en matière de sécurité ou tranquillité publique ainsi que sur la doctrine d'emploi de la police municipale et qui se réunit au moins une fois par trimestre.

La convention a été présentée à cette occasion, adressée à l'état de projet à l'ensemble des maires et amendée sur les bases d'échanges. M. Arnaud NGATCHA s'étonne que Madame la Maire dise qu'il n'y a pas eu de réunion et que la convention de coordination a été faite sans concertation. Elle n'était pas présente lors de la dernière réunion ni représentée, d'après M. NORDMAN.

M. Guillaume COT avait déjà eu l'occasion de rappeler l'opposition des écologistes à la police municipale compte tenu du fait qu'elle allait sans doute entraîner un surcoût pour les Parisiens puisqu'il paraît qu'il n'y a pas d'argent magique pour un service rendu égal à la population. Dans la mesure où les écologistes s'opposent au principe même de la police municipale, il ne prendra pas part au vote.

Madame la Maire ne disconvient pas d'avoir vu M. NORDMAN avant l'été mais ce n'était pas conclusif.

Elle précise qu'elle était représentée au Conseil parisien de la sécurité qui malheureusement n'était pas non plus conclusif puisqu'on n'a pas eu de réponse aux questions, questions renouvelées par écrit le 20 septembre 2021 et restées sans réponse.

L'assermentation est prévue le 10 novembre, les choses vont se mettre en place petit à petit. Mais les attentes sont très fortes dans les arrondissements et il ne faudrait pas être déçu parce que la police municipale existe mais, dans les faits, aujourd'hui, il n'y a personne sur le 9^e comme il n'y a personne dans le 8^e comme il n'y a personne sur la plupart des arrondissements de Paris. Donc la réalité et les annonces, malheureusement, ne coïncident pas toujours.

Madame la Maire conclut que, grâce à ce vœu, elle aura peut-être des réponses concrètes et précises, et n'aura plus besoin de s'inquiéter sur le devenir.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour, 1 voix contre (M. Arnaud NGATCHA) et 2 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant la loi du 25 mai 2021 « pour une sécurité globale préservant les libertés » permettant à la Ville de Paris de créer une police municipale ;

Considérant la délibération du 4 juin 2021 DRH 32 - DPSP 2021 par laquelle le Conseil de Paris autorise la Maire de Paris à mettre en place la police municipale parisienne ;

Considérant le lancement de la première promotion de police municipale parisienne le 18 octobre 2021, composée de 154 agents, dont 7 pour la circonscription 8^e/9^e/10^e et 9 pour l'Unité Généraliste 5 (9^e/17^e/18^e) ;

Considérant que ces 154 agents, n'ayant pas encore prêté serment ni reçu une assermentation officielle du tribunal judiciaire de Paris, ne sont pas encore autorisés à verbaliser ni à constater d'infraction sur le domaine public ;

Considérant que le déploiement de policiers municipaux non opérationnels sur le terrain contribue à faire de ces agents des cibles vulnérables ;

Considérant l'absence de communication de la Ville de Paris auprès des maires d'arrondissement quant à la date de mise en œuvre effective des divisions de police municipale, ainsi qu'au nombre d'agents prévus par division ;

Considérant le courrier en date du 20 septembre 2021 envoyé par Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement à Nicolas Nordman, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale, demandant une information précise quant au nombre de policiers

municipaux qui composeront à court, moyen et long terme la division du 9^e arrondissement ;

Considérant que ce courrier est à ce jour resté sans réponse ;

Considérant le projet de convention de coordination de la police municipale de la Ville de Paris et les forces de sécurité de l'État présentée lors du premier Conseil parisien de sécurité daté du 7 octobre 2021 ;

Considérant que la Maire de Paris a décidé, sans concertation, que cet important texte définissant le cadre des missions et des responsabilités de la police municipale par rapport à celles de la police nationale et mettant en place des moyens de collaboration serait signé sans être préalablement débattu au Conseil de Paris ;

Considérant que cette absence de débat public est préjudiciable à la bonne information des Parisiens ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- permette dans les plus brefs délais l'assermentation des 154 agents formant la première promotion de police municipale ;***
- communique aux maires d'arrondissement et à l'ensemble des conseillers de Paris le calendrier prévisionnel de mise en place de la police municipale et les informe du nombre d'agents qu'il est prévu d'affecter à chaque future division ;***
- organise au Conseil de Paris un débat portant sur la convention de coordination de la police municipale de la Ville de Paris et les forces de sécurité de l'État.***

VŒU 09.2021.147 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA CRÉATION D'UNE PLACE CHAVARCHE ET ARPIK MISSAKIAN.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que M. CHAVARCHE MISSAKIAN, fondateur du quotidien arménien *Haratch*, était reconnu et apprécié par ses actions et son engagement citoyen, culturel et journalistique. À ce titre, la Ville de Paris et le 9^e arrondissement avaient décidé la création de la place CHAVARCHE MISSAKIAN. C'était en 2006 et la plaque a été effectivement inaugurée sur l'emprise des voies qui bordent la place. Elle a été inaugurée le 12 avril 2007 par M. Bertrand DELANOË, à l'époque Maire de Paris, avec M. Jacques BRAVO, Maire du 9^e arrondissement.

Il souhaite rappeler le rôle majeur de ce journal, le seul quotidien en langue arménienne paraissant en France et en Europe Occidentale, et l'engagement de sa fille, Mme Arpik MISSAKIAN, que Madame la Maire a bien connue depuis son jeune âge. Mme Arpik MISSAKIAN a repris le journal dès le décès de son père en 1957 pour pérenniser, poursuivre et transmettre le travail au service de l'identité culturelle arménienne.

Il faut aussi rappeler la place importante qu'occupait Mme Arpik MISSAKIAN auprès des décideurs politiques, culturels, culturels, auprès des intellectuels et auprès des membres des français d'origine arménienne. Elle a travaillé dans ce sens au jour le jour pendant des années et des années. Travail et engagement citoyen qui ont été reconnus par la République française qui, par décret du 7 mai 2007, l'a promue au grade d'officier de l'ordre national du Mérite.

D'autre part et surtout, il faut insister sur l'intérêt réel que portait Mme Arpik MISSAKIAN à Paris et plus particulièrement au 9^e arrondissement, compte tenu de l'histoire, de la présence et du rayonnement de l'identité arménienne dans son histoire.

Mme MISSAKIAN, décédée le 19 juin 2015 a laissé un héritage intellectuel et moral conséquent qui mérite que son nom figure également sur la plaque qui porte le nom de son père.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute que Madame la Maire a d'ores et déjà engagé une concertation avec l'exécutif parisien, en particulier avec l'adjointe à la Maire de Paris, Mme Laurence PATRICE. Un consensus a été dégagé à cet effet. Enfin, ce vœu s'inscrit également dans l'action de mise en valeur des personnalités féminines dans l'arrondissement.

Madame la Maire témoigne de son émotion de parler de Mme MISSAKIAN.

M. Arnaud NGATCHA remercie M. Alexis GOVCIYAN pour ce vœu ainsi que Madame la Maire et profite du conseil d'arrondissement pour le remercier pour son soutien à chaque fois aux différentes actions menées pour l'Arménie car il fait preuve d'écoute, d'attention et de soutien.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Chavarche Missakian, fondateur du quotidien arménien Haratch était reconnu et apprécié par ses actions et son engagement citoyen, culturel et journalistique, et à ce titre, la Ville de Paris et le 9^e arrondissement avaient décidé de la création de la place Chavarche Missakian ;

Considérant que cette place face au square Montholon, sur l'emprise des voies qui la bordent, avaient été inaugurée en 2007 par Bertrand Delanoë, Maire de Paris ;

Considérant le rôle majeur du journal Haratch, le seul quotidien en langue arménienne paraissant en France et en Europe occidentale, et l'engagement de Mme Arpik Missakian, dès le décès de son père en 1957 pour pérenniser, poursuivre et transmettre le travail au service de l'identité culturelle arménienne ;

Considérant la place importante qu'occupait Mme Arpik Missakian auprès des décideurs politiques, culturels, culturels et auprès des intellectuels, mais aussi auprès de nos concitoyens français d'origine arménienne pour tout le travail qu'elle a réalisé ;

Considérant l'intérêt réel que portait Mme Missakian à Paris et en particulier au 9^e arrondissement compte tenu de la présence et du rayonnement de l'identité arménienne ;

Considérant que Mme Missakian, décédée le 19 juin 2015, laissait un héritage intellectuel et moral conséquent qui mérite que son nom figure également sur la plaque qui porte le nom de son père ;

Considérant la concertation engagée par la Maire du 9^e avec l'exécutif parisien et en particulier l'adjointe à la Maire de Paris, Laurence Patrice, et le consensus dégagé à cet effet ;

Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

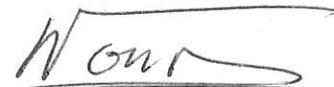
- **le Conseil de Paris décide que la place prend désormais la dénomination de Place Chavarche et Arpik Missakian.**

Madame la Maire clôture le conseil d'arrondissement en donnant rendez-vous le 29 novembre.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h21.

Le Conseiller du 9^e arrondissement



Nicolas COUR